

Document:	<u>EB 2008/94/R.7/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 a)</u>
Date:	<u>11 septembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Burundi

Programme d'options stratégiques pour le pays

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Examen**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Claus Reiner

Chargé de programme
téléphone: +39 06 5459 2287
courrier: c.reiner@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iv
Résumé de la stratégie pour le pays	v
I. Introduction	1
II. Le contexte du pays	1
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	4
III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays	6
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	6
B. Enseignements tirés	7
IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays	7
A. Avantage comparatif du FIDA	7
B. Objectifs stratégiques	8
C. Perspectives d'innovation	10
D. Stratégie de ciblage	11
E. Articulation au niveau des politiques	12
V. Gestion du programme	12
A. Gestion du COSOP	12
B. Gestion du programme de pays	12
C. Partenariats	14
D. Gestion des savoirs et communication	15
E. Cadre de financement SAFP	15
F. Risques et gestion des risques	16
Appendices	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Situation économique du pays	3
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	4
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	9
V. Nouveaux projets durant la période du COSOP	11

Dossiers-clés

Dossier-clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	16
Dossier-clé 2: Matrice des organisations (Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces	19
Dossier-clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/ possibilités de partenariat	24
Dossier-clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	28

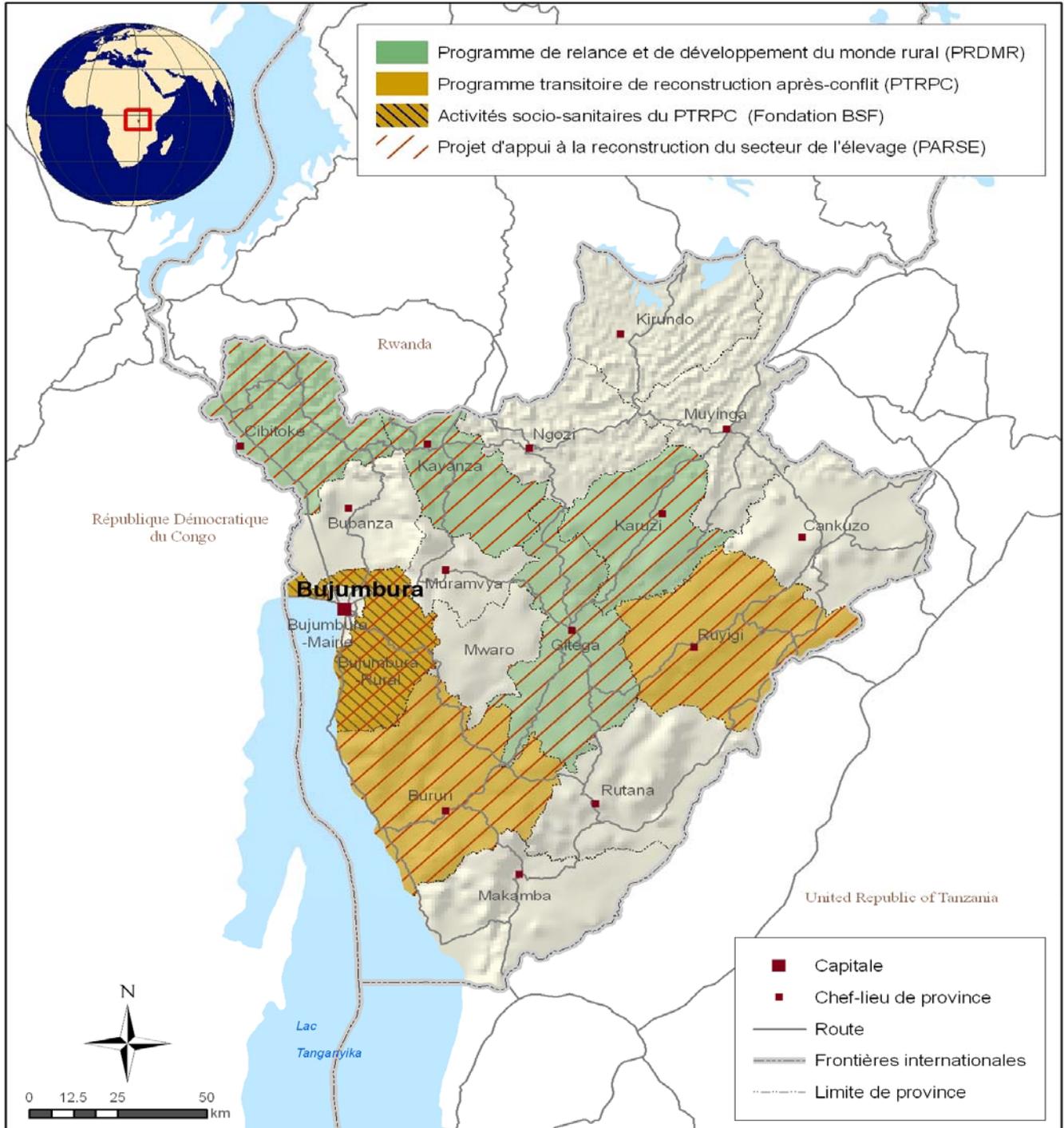
Sigles et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
CAP	Cellule d'appui aux programmes
CDC	Comité de développement communautaire
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPMT	Équipe de gestion du programme de pays
CSCP	Cadre stratégique pour la consolidation de la paix
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DPAE	Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage
IMF	Institution de microfinance
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial
PAP	Programme d'actions prioritaires
PARSE	Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage
PRDMR	Programme de relance et de développement du monde rural
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PTRPC	Programme transitoire de reconstruction après-conflit

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

Burundi

Programmes en cours financés par le FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: Carte établie par le FIDA.

Résumé de la stratégie pour le pays

1. La stratégie du FIDA contribuera à la réalisation de l'objectif de promotion d'une croissance économique durable et équitable défini dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi qu'à la promotion de la gouvernance démocratique soutenue par le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix (CSCP). Le financement indicatif pour la période couverte par le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) (2009-2014) s'élève à environ 8,1 millions d'USD par an. L'assistance du FIDA sera organisée autour de trois objectifs stratégiques:
2. **Faciliter l'accès des ruraux pauvres aux nouvelles opportunités économiques.** Le FIDA apportera son appui aux petits producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire, de façon qu'ils puissent saisir les opportunités économiques offertes par le retour d'une certaine sécurité, l'existence de différents marchés accessibles à leurs productions, l'émergence des organisations de producteurs (OP) et des services privés, et l'existence d'un réseau d'institutions de microfinance. Le FIDA soutiendra la mise en place d'un environnement facilitant l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions des familles rurales ainsi qu'une commercialisation profitable, dans le cadre des filières prioritaires. À cet effet, il appuiera le renforcement d'une gamme diversifiée de services d'appui à la production et à la commercialisation, aussi bien financiers que non financiers. Les appuis seront dirigés tant vers les OP que vers des prestataires de services publics ou privés. Les capacités des services publics et d'autres prestataires de services devront être augmentées, afin de fournir des services durables et de qualité. Le FIDA favorisera aussi la contractualisation entre OP et opérateurs privés, en vue d'assurer des débouchés, des prix rémunérateurs, voire des services d'appui aux petits producteurs. En outre, il développera les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation. L'objectif est de parvenir à un doublement des volumes commercialisés pour la moitié des petits producteurs concernés et de créer au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles, pour les filières sélectionnées dans les zones d'intervention couvertes.
3. **Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural.** Le programme sera développé dans deux directions. D'une part, il renforcera les capacités de 1 500 comités de développement communautaire (CDC) en matière de planification du développement local, avec un accent mis sur la promotion du développement économique, l'inclusion des femmes et des plus démunis, la prévention et la gestion des conflits. D'autre part, il soutiendra le développement des capacités non seulement du gouvernement local mais aussi des OP, représentant 30% des producteurs et productrices des zones couvertes par le programme, afin qu'elles puissent répondre à la demande de services de leurs membres dans les filières prioritaires soutenues par ce programme. Les services (notamment, approvisionnement en intrants de qualité et à des prix abordables, appui-conseil et formation, information, transformation, commercialisation) pourront être fournis soit directement par les OP dans les domaines où elles ont un avantage comparatif, soit au moyen de partenariats instaurés entre les OP et le secteur privé ou les services publics. Les appuis viseront également à faciliter la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et au suivi des politiques du secteur, à travers la mise en place de plateformes de concertation réunissant les OP et le ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage.
4. **Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.** Le FIDA appuiera le développement d'approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des groupes vulnérables à l'économie de marché dans le cadre des différents instruments de programmation qui seront promus par les projets (plans locaux de développement,

plans d'action pour le développement des filières, politiques nationales). Il appuiera aussi les OP pour qu'elles élaborent des stratégies inclusives permettant d'offrir des services accessibles aux plus démunis et de favoriser leur participation aux organes de décision. Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la production locale, celles-ci devront représenter au moins 40% des clients des services d'appui soutenus par le programme, 40% des membres des OP et des CDC soutenus par le programme ainsi que de leurs structures décisionnelles, et 40% de la clientèle des institutions de microfinance (IMF) soutenues par le programme.

République du Burundi

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. Le processus de préparation du cadre stratégique du partenariat entre le FIDA et le Burundi a commencé en février 2008 par un examen du portefeuille du FIDA, une analyse de la pauvreté et des opportunités en milieu rural, et des rencontres avec les acteurs-clés du développement rural. Une première réunion de l'équipe de gestion du programme de pays (CPMT), tenue en mars 2008, a fourni ses orientations, en particulier en ce qui concerne: le renforcement des OP; l'intégration des petits producteurs dans le développement des filières; et le soutien au développement inclusif. Deux autres consultations de la CPMT et des réunions d'examen internes au FIDA ont marqué le processus participatif d'élaboration de ce COSOP.

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

Situation économique générale

2. Le Burundi a traversé plus d'une décennie de violences et de troubles, dont le bilan, aggravé par un embargo économique régional et par le gel de l'aide internationale à la fin des années 90, est très lourd. Près de 300 000 personnes ont trouvé la mort et 850 000 personnes ont été sinistrées ou déplacées, ou bien ont fui le pays. Entre 1993 et 2004, l'espérance de vie est tombée de 51 à 44 ans, le taux de pauvreté a été multiplié par deux (de 33 à 67%) et la récession économique a fait chuter le PIB par habitant de 142 USD à 103 USD. En 2007, l'indice de développement humain (IDH) de 0,413 plaçait le Burundi au 167^{ème} rang sur 177. Surmontant les conflits, le pays revient progressivement à la paix. La signature des accords d'Arusha (2000) a débouché en 2005 sur la mise en place d'une nouvelle constitution et d'institutions démocratiquement élues. Des réformes ont été entamées pour stabiliser l'économie, redresser les finances publiques et améliorer la gouvernance. L'essor économique a repris, avec un taux de croissance du PNB de 5,9% en 2006. Cependant, l'économie est peu diversifiée et reste tributaire de l'agriculture, qui contribue à raison de 45% au PNB et génère 91% des recettes d'exportation, et dont les performances sont fortement liées aux aléas climatiques ainsi qu'aux cours internationaux des principaux produits exportés, café et thé. Les secteurs secondaire et tertiaire, fort affectés par le conflit, restent peu développés, et l'État continue à exercer un rôle déterminant dans tous les secteurs économiques. Les ressources publiques, malgré une amélioration des recettes fiscales, restent très insuffisantes pour couvrir les besoins de la reconstruction. De 2001 à 2006, l'augmentation annuelle du déficit des finances publiques représentait 7,5% du PIB en moyenne, alors qu'en 2005, la dette extérieure s'élevait à 1,3 milliard d'USD et le ratio dette-exportations était de 1 800% en valeur actualisée après les remises de dette traditionnelles. Le pays a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE en août 2005.
3. Si la sécurité s'est notablement améliorée depuis 2004, la situation reste fragile. Le retard dans la mise en œuvre effective du cessez-le-feu signé en 2006 avec le Palipehutu-FNL (intervenue seulement en mai 2008), la persistance d'actes de banditisme, le nombre très important de conflits fonciers, les cas de violation des droits humains, les violences faites aux femmes et la corruption — malgré les mesures de lutte récemment prises contre l'impunité — sont préjudiciables à la paix, à la reconstitution du tissu social et à la reprise d'activités économiques durables. Les défis auxquels le pays doit faire face pour réduire la pauvreté généralisée sont énormes, non seulement en raison de la destruction de certaines infrastructures

sociales et du capital productif pendant le conflit, mais aussi à cause des contraintes structurelles dont souffre le Burundi. La population, estimée à 7,8 millions en 2006, double tous les trente ans au rythme de 2,7% par an, et environ la moitié des Burundais a moins de 15 ans. Quatre-vingt-neuf pour cent de la population vit en milieu rural, mais l'agriculture ne permet plus d'absorber cette population. L'urbanisation augmente à raison de 6,8% par an, mais les capacités de l'économie à générer des emplois non agricoles sont très limitées. En outre, le pays doit accueillir les derniers occupants des camps de réfugiés tanzaniens, soit 150 000 personnes, attendues avant la fin 2008.

4. **Pauvreté.** La pauvreté frappe 67% des Burundais et 61% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire à un moment ou l'autre de l'année, en raison des aléas climatiques, de la baisse de la fertilité des sols ou de la hausse du prix des aliments. L'inégalité de répartition des revenus mesurée par le coefficient de Gini (0,38 en 2006) a légèrement baissé depuis 1998, bien qu'au même moment l'ensemble des revenus ait chuté. À peine 51% des adultes sont alphabétisés. Le taux net de scolarisation primaire est en hausse et atteint 74%, mais seulement 37% des enfants scolarisés parviennent à la fin du cycle primaire. Les indicateurs de santé se ressentent non seulement des effets dévastateurs du conflit sur les infrastructures sanitaires, mais aussi de la part très faible des dépenses publiques allouées au secteur de la santé (0,8% en 2004). Ainsi les soins de santé et les médicaments ne sont accessibles qu'à 20% de la population, et, en 2004, le taux de mortalité infantile atteignait 12,9%, celui des enfants de moins de cinq ans était de 38,5% et celui de mortalité maternelle était estimé à 0,8%. Le taux de prévalence du VIH/sida, de 9,5% en milieu urbain et 2,5% en milieu rural, a fait baisser de 4 ans l'espérance de vie.
5. **Sexospécificités et pauvreté.** En milieu rural, le taux de pauvreté monétaire est sensiblement le même pour les ménages dirigés par un homme (83%) que pour ceux dirigés par une femme (84%) qui, suite au conflit, constituent plus d'un cinquième (21%) des chefs de ménages ruraux. De même, la proportion des ménages dirigés par un homme et possédant des terres (86%) est légèrement plus importante que celle des femmes de même statut (79%). L'analphabétisme est légèrement plus élevé chez les femmes (57%) que chez les hommes (45%), ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la situation qui prévalait avant le conflit (29%), et le taux net de scolarisation primaire est pratiquement égal pour les garçons (74%) et les filles (73%). Cependant, la majorité des femmes rurales n'a aucun contrôle sur les facteurs de production ni sur les revenus du ménage. Les femmes ont encore peu accès aux services d'appui, notamment au crédit financier, et ne bénéficient toujours pas du régime de succession foncière. En outre, elles ont une charge de travail bien plus lourde que les hommes: elles assument 70% des travaux agricoles, ainsi que la collecte du bois et de l'eau, l'éducation des enfants et les tâches ménagères. L'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) était de 0,334 en 2004, soit un niveau inférieur à celui d'avant le conflit (ISDH oscillant entre 0,366 et 0,378 entre 1991 et 1993).
6. **Modes d'existence ruraux.** Les activités agricoles constituent la source de 95% des revenus de la population rurale, dont plus des deux tiers sont pauvres (69%), contre 34% en milieu urbain. Les ménages dont la source principale de revenus sont les cultures vivrières constituent le groupe le plus nombreux (40%) et le plus pauvre (taux de pauvreté de 72,5%). Les ménages pratiquant l'élevage ou impliqués dans les cultures d'exportation ont un taux de pauvreté un peu plus faible (68%). Le morcellement des terres, la baisse de la fertilité des sols, l'utilisation de techniques traditionnelles rudimentaires, l'insuffisance des services d'appui à la production et à la commercialisation, le taux d'analphabétisme élevé et les difficultés d'accès au crédit expliquent la faible productivité du secteur agricole, et le bas niveau des revenus des familles rurales. Enfin, les marchés urbains — principalement à Bujumbura qui regroupe 75% de la population urbaine — ont été marqués par une

baisse constante du pouvoir d'achat depuis une quinzaine d'années, baisse qui se répercute sur la demande en produits agricoles. Face à la pauvreté, les populations rurales réduisent leurs apports alimentaires, consomment les stocks de semences, vendent leurs biens ou louent leur force de travail. La pratique d'activités non agricoles (petit commerce notamment), le travail contre nourriture sur les chantiers à forte intensité de main-d'œuvre et la migration constituent des mécanismes d'adaptation complémentaires.

7. **Agriculture et pauvreté rurale.** Autosuffisant avant 1990, le Burundi doit aujourd'hui recourir aux importations commerciales et à l'aide alimentaire pour couvrir ses besoins alimentaires. Si, dans les années 80, la croissance de la population pouvait être compensée par l'extension des terres cultivables, cette possibilité a largement disparu et la taille moyenne des exploitations n'excède pas 0,5 ha. La pression foncière a conduit à un déboisement intensif allant jusqu'à 2% par an ainsi qu'à l'épuisement des sols et à la baisse des rendements. Avec une production annuelle moyenne par habitant passée de 610 kg en 1988-1993 à 470 kg en 2007, le taux de croissance démographique est aujourd'hui supérieur à celui de la production agricole. Les petits producteurs restent cependant dans une logique de subsistance. Les services de vulgarisation de l'État ont été désorganisés par le conflit et par le manque de financement. Un nouveau dispositif, basé sur l'affectation de moniteurs agricoles généralistes, est en train d'être mis en place, mais l'approche esquissée reste dirigiste et centrée exclusivement sur la production, tandis que l'articulation avec la recherche, les OP, les marchés ou les prestataires privés n'est pas définie. L'utilisation d'intrants est minime, en raison du faible pouvoir d'achat des producteurs et du manque d'organisation des circuits d'importation et de distribution. Le manque d'information sur les marchés et sur les prix, l'absence d'infrastructures de stockage, l'insuffisance de la transformation, le faible niveau d'organisation des producteurs et enfin la cherté du transport limitent les possibilités de commercialisation des produits agricoles dont la mise sur le marché ne dépasse pas 20% des récoltes. L'économie rurale est faiblement monétisée, la mobilisation de l'épargne est très basse et l'accès au crédit est limité par le faible taux de pénétration des institutions de crédit en milieu rural (estimé à 4% en 2002). Les quelques infrastructures agricoles existantes ont été fortement endommagées par le conflit.
8. Les cultures traditionnelles d'exportation (café, thé, coton, sucre, huile de palme, et autres) constituent les principales sources de revenu monétaire. Le produit le plus important est le café: cultivé par près de la moitié de la population rurale active, il génère 70% des recettes d'exportation. Toutefois, les recettes annuelles par ménage ont diminué sensiblement, passant de 45 USD en 1999/2000 à 30 USD en 2004/2005, soit une diminution de 33%. Le café ne contribue plus qu'à un maximum de 20% à la formation de la valeur ajoutée totale de l'exploitation. La chute des cours internationaux, les retards apportés par l'État à la privatisation de la filière et le manque de participation des producteurs aux décisions concernant cette dernière ont, entre autres, contribué à un abandon des plantations par les producteurs. La remontée récente du cours international n'a pas suffi à relancer la production. Le thé constitue 10 à 15% des exportations; les exportations non traditionnelles, telles que fleurs, légumes et fruits tropicaux n'ont encore qu'un impact très faible. De façon générale, le développement des exportations est conditionné par la mise en œuvre de certaines réformes économiques, par la levée des contraintes commerciales et par l'augmentation de la production.
9. **Élevage.** L'élevage, essentiellement extensif, est pratiqué par 58% des exploitations mais ne contribue au PIB qu'à hauteur de 8%. Frappé par la crise, le cheptel se reconstitue progressivement grâce aux programmes de repeuplement, mais 50% seulement des ménages disposeraient d'animaux. Face à la réduction et à la dégradation des superficies pâturables, les espèces à cycle court, moins consommatrices d'espace, sont en progression, et les détenteurs de bovins tentent,

lorsqu'ils en ont les moyens, de s'orienter vers la stabulation. Toutefois, la productivité reste faible. La pêche artisanale constitue une source de revenus en bordure du lac Tanganyika, mais elle a été affectée par l'insécurité, les fermetures récurrentes du lac et la baisse des eaux.

10. **Opportunités.** Le pays jouit de ressources en eau abondantes, d'un important potentiel en terres irrigables — qui est insuffisamment exploité — et d'un climat propice. Ce potentiel naturel, pour autant qu'il soit secondé par un retour durable de la sécurité, ouvre au développement agricole des perspectives favorables. Avec un déficit alimentaire oscillant entre 20 et 30%, la reconquête du marché national par les petits producteurs permettrait à la fois d'augmenter les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire des familles. Les filières d'exportation traditionnelles sont prometteuses, en particulier le café, qui dispose d'un bon potentiel de commercialisation sur des marchés de spécialité à haute valeur ajoutée. La privatisation de la filière devrait ouvrir des perspectives positives pour les petits producteurs. Les exportations non traditionnelles recèlent un potentiel favorable sur des marchés de niche et sur les marchés régionaux. Enfin, le retour de la sécurité devrait favoriser l'émergence d'opérateurs économiques susceptibles de passer des contrats d'approvisionnement avec des producteurs. Toutefois, la conquête de ces différents marchés, soumis à une forte concurrence au plan national et international, demande un effort d'adaptation de la part des petits producteurs, en particulier pour répondre à des exigences de qualité de plus en plus contraignantes. Une autre grande possibilité est liée à l'émergence des organisations paysannes. Ces nouvelles formes de solidarité sont encore fragiles, mais l'exemple de la Confédération nationale des associations de caféiculteurs, qui commence à fournir des services à ses membres, ainsi que les structurations en cours dans les filières du thé, du riz ou de la pêche, montrent le potentiel que recèlent ces organisations et le rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement des filières. La multiplication des IMF (encore majoritairement orientées vers le secteur urbain) et l'élaboration en cours d'une stratégie nationale de la microfinance constituent des atouts pour les petits producteurs au plan financier. Enfin, la dynamique de décentralisation prévue par la loi communale en vigueur constitue une autre possibilité à explorer pour promouvoir le développement local.

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

11. **Stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté.** Le CSLP a été adopté en août 2006. Il reconnaît que le secteur rural est la principale source de croissance de l'économie et inscrit parmi les priorités d'action la dynamisation de l'agriculture vivrière, des cultures d'exportation et de l'élevage, la relance du secteur privé ainsi que la diversification des opportunités d'emploi et de revenus en milieu rural, notamment à travers le microcrédit et la promotion de travaux à forte intensité de main-d'œuvre. En revanche, le CSLP ne fait aucune référence aux OP, lesquelles devraient pourtant jouer un rôle essentiel dans la relance du secteur agricole, pas plus qu'il n'envisage de partenariats public-privé dans l'amélioration des services d'appui. En matière de gouvernance, il est prévu de promouvoir la décentralisation et de renforcer la participation citoyenne à la définition des politiques, notamment à travers les CDC.
12. Le CSLP vise également à garantir que les femmes soient traitées à l'égal des hommes et à éliminer les discriminations dont elles font l'objet, notamment en facilitant leur accès au microcrédit et aux moyens de production et leur participation aux structures de développement. Un Programme d'actions prioritaires (PAP), présenté aux bailleurs de fonds en mai 2007, organise la mise en œuvre du CSLP de 2007 à 2010. L'objectif pour le secteur agricole est d'atteindre un taux de croissance annuel de 5%, pour faire passer le taux de pauvreté rurale au-dessous de 50% et ramener le taux des personnes n'ayant pas une alimentation suffisante de 84 à 20%.

13. Le programme de développement des secteurs porteurs de croissance centré sur l'agriculture prévoit quatre volets: i) sécurité alimentaire; ii) gestion durable de l'espace et des ressources naturelles; iii) promotion d'une agriculture de marché; et iv) appui à la planification, à la vulgarisation et à la recherche. Le CSCP conforte les objectifs du CSLP en matière de gouvernance démocratique, en prévoyant notamment de consolider la démocratie naissante à travers le dialogue entre tous les acteurs de la société et de promouvoir l'intégration des femmes dans les institutions étatiques et dans les mécanismes de prise de décision.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale

14. **Politique agricole.** Le gouvernement a approuvé une politique sectorielle en mars 2006, avec un double objectif: relancer à court terme l'activité agricole et réhabiliter les ressources naturelles ainsi que les infrastructures agro-industrielles; moderniser à moyen et long terme le secteur agricole pour en faire un moteur de croissance de l'économie nationale. La politique sectorielle préconise, en accord avec l'objectif du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un budget sectoriel équivalant à 10% du budget national, alors qu'en 2006 il n'en représentait que 1,4%, montant très faible pour le secteur employant la majeure partie de la population. Cette politique est renforcée par l'engagement du gouvernement dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, même si plusieurs étapes séparent encore le Burundi de la signature du Pacte. Cependant, le dispositif proposé manque d'une stratégie cohérente définissant et hiérarchisant les priorités. Il vise essentiellement à renforcer la production et ne prend pas en compte les questions liées à la rentabilité, à la commercialisation ou à l'amélioration de l'accès des petits producteurs aux marchés et au foncier. Il passe aussi sous silence le rôle des OP et des opérateurs privés dans la relance de l'agriculture. Ces insuffisances ont motivé le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE) à envisager une Stratégie agricole nationale 2008-2015, actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de la Banque mondiale. Cette stratégie devrait être assortie d'un cadre de dépenses sectorielles à moyen terme. Par ailleurs, on prévoit l'élaboration d'une politique sectorielle, soutenue par le Projet d'appui institutionnel au MINAGRIE qui doit débiter prochainement avec le financement de la Belgique.
15. **Contexte institutionnel.** La longue période de conflit a entraîné une profonde déstructuration des services de l'État qui, dans bien des secteurs, ont perdu, par manque de moyens et de personnel, toute capacité d'action. Le MINAGRIE paie lui aussi les conséquences de cette situation. Les compétences en matière de planification et de coordination sont très faibles. Le bas niveau des salaires favorise la pluriactivité des cadres, au détriment de leur motivation, et engendre une forte instabilité du personnel. Les moyens de fonctionnement sont très insuffisants, tant au niveau central que localement. Le ministère conserve par ailleurs de nombreuses activités d'exécution, notamment en matière d'approvisionnement en intrants et autres services d'appui. Le vice-ministère chargé de la planification, qui doit mettre en œuvre deux projets multisectoriels de reconstruction financés par le FIDA — le Programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR) et le Programme transitoire de reconstruction après-conflit (PTRPC) — souffre de faiblesses analogues.
16. L'affaiblissement des administrations a favorisé la naissance d'une multitude d'associations rurales actives dans le développement local. Tirant parti de cette situation, le PRDMR a développé une approche nouvelle de planification communautaire participative, fondée sur la mise en place de CDC. En raison de son succès, l'approche a été adoptée par de nombreux autres projets de développement et reconnue par la Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement communautaire, adoptée en 2007. Une ordonnance ministérielle du 31 décembre 2007 régit la création et le fonctionnement des CDC. La Loi communale en cours de révision devra impérativement l'intégrer.

17. Par ailleurs, un mouvement paysan commence à se développer: il regroupe à la fois des associations multifonctionnelles basées sur l'entraide, des organisations spécialisées par filière et des organisations axées sur certaines activités techniques ou économiques. La fourniture de services aux membres reste une fonction encore peu développée au sein de ces organisations. La plupart d'entre elles souffre d'un manque de capacités techniques et de gestion et a un niveau d'autofinancement très faible. Elles sont constituées en associations sans but lucratif, statut peu adapté à leur fonction, ou en coopératives, formule très contraignante pour des organisations naissantes. De façon générale, les OP ne sont pas des interlocuteurs reconnus dans l'élaboration des politiques et il n'existe pas de cadres de concertation entre ces organisations et les pouvoirs publics.
18. Le secteur privé, surtout orienté vers le marché national, a été durement frappé par le conflit et l'embargo. Il souffre d'un environnement des affaires peu favorable à son développement, marqué par les difficultés d'accès au financement, la lourdeur des procédures administratives, le poids des taxes, la corruption et l'insécurité, le mauvais réseau routier et la faiblesse des capacités de gestion. En milieu rural, le développement de micro et petites entreprises est freiné par le manque d'infrastructures d'appui et de compétences techniques, par l'analphabétisme, mais aussi par la faiblesse du pouvoir d'achat. Le secteur financier, relativement développé en milieu urbain, avec neuf banques commerciales et une trentaine d'IMF regroupées dans un réseau national, est difficilement accessible en milieu rural. En 2006, un décret ministériel a introduit un cadre réglementaire des IMF, et une stratégie nationale de la microfinance devrait être élaborée avec l'appui des Pays-Bas. Enfin, les ONG tant locales qu'internationales jouent un rôle croissant dans le secteur agricole, notamment en matière d'accès aux services d'appui et de développement communautaire. Fortement soutenues par les bailleurs de fonds, elles entretiennent peu de relations avec les services publics, qui n'ont pas les moyens de coordonner leur action.

Harmonisation et alignement

19. Le FIDA participera au Groupe de coordination des partenaires qui vient d'être mis en place par le gouvernement en vue de renforcer la coordination des aides et leur alignement avec les priorités du CSLP. Le FIDA souhaite aussi la mise en place rapide du Groupe sectoriel de l'agriculture. La possibilité de fusionner en une seule et même structure ce groupe sectoriel et la CPMT a été évoquée et devrait être explorée avec le Comité national de coordination des aides, le MINAGRIE et les partenaires du développement du secteur rural. Par ailleurs, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le FIDA s'est accordé avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) pour coordonner l'élaboration des stratégies des deux institutions et pour adopter un cadre logique conjoint.

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

20. L'assistance du FIDA au Burundi a démarré en 1980 et a continué sans interruption tout au long du conflit, par le financement de sept projets d'investissement pour un montant de 88 millions d'USD, dont 14 millions d'USD sous forme de dons. Le programme en cours est composé de deux programmes et un projet. Le PRDMR (1999-2009) et le PTRPC (2005-2012) ont été conçus dans un contexte de crise. Fondés sur le développement communautaire, ils ont développé des approches adaptées à la reconstitution d'un tissu social déchiré par le conflit, en particulier grâce à la mise en place de CDC. Ces derniers sont aujourd'hui reconnus comme un élément fondamental de la décentralisation. Ils sont inscrits dans l'accord d'Arusha et dans le CSLP et appuyés à travers le pays par les principaux bailleurs, y compris l'Union européenne et la Banque mondiale. Le caractère multisectoriel de ces

programmes leur permet d'offrir des réponses diversifiées et adaptées aux besoins de la reconstruction et de la recapitalisation du monde rural. Cette diversité génère cependant une complexité difficile à gérer et une certaine dispersion, ce qui empêche de relancer durablement les économies locales. Par ailleurs, le ciblage exclusif sur les groupes les plus vulnérables en association avec les CDC, s'il permet de restaurer une certaine équité, rend plus difficile le développement de dynamiques économiques. Enfin, ces programmes sont essentiellement centrés sur la production et ne prévoient rien pour faciliter l'accès aux marchés.

21. Le Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage (PARSE, 2008-2014) marque une évolution vers une spécialisation sur une gamme de productions. Il vise à accroître la productivité et à valoriser les produits de l'élevage au niveau des éleveurs, en accordant une attention spéciale aux plus vulnérables d'entre eux. En intervenant dans les mêmes zones que celles qui sont couvertes par le PRDMR et le PTRPC et en développant une forte coopération avec ces derniers, il conserve une articulation avec les approches de développement communautaire et s'inscrit dans le cadre de la restauration de la cohésion et de la réconciliation promues par ces deux programmes.

B. Enseignements tirés

22. Le programme évolue vers une approche centrée à la fois sur la mise en place d'activités économiques rentables s'appuyant sur les OP, le développement des filières et l'inclusion des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques. Par ailleurs, l'atelier d'examen du portefeuille a émis les principales recommandations suivantes: i) clarifier la répartition des rôles entre les CDC (promouvoir le bien commun et l'équité) et les OP (entreprendre des activités économiques privées); ii) renforcer la bonne gouvernance des CDC et la transparence dans le processus de ciblage des groupes les plus vulnérables; iii) appuyer les OP pour qu'elles puissent prendre en charge des services d'appui à la production et à la commercialisation; iv) renforcer les capacités des groupements paysans pour qu'ils puissent assurer durablement l'exploitation et la gestion des infrastructures mises en place; v) améliorer le suivi-évaluation, pour qu'il permette non seulement de suivre les réalisations techniques et financières mais aussi de mesurer les effets de ces dernières sur les conditions de vie de la population cible; et vi) améliorer le système de passation des marchés, perçu comme lent, bureaucratique et non exempt de corruption, en vue d'en renforcer l'efficacité et d'assurer une meilleure qualité des biens et services fournis.
23. Des leçons complémentaires ont été tirées à l'occasion de la préparation du PTRPC et du PARSE, en particulier: i) la nécessité de préparer les projets en concertation avec les acteurs locaux et d'associer ces derniers à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités; ii) l'importance d'une approche flexible, permettant de s'adapter à l'évolution de l'environnement des projets; et iii) la nécessité, pour permettre aux ménages les plus vulnérables d'accéder aux bénéfices des projets, de prévoir des conditions d'éligibilité flexibles et définies par les communautés rurales après consultation.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

24. Le FIDA a fourni une assistance continue au Burundi pendant toute la durée du conflit, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes catégories de groupes vulnérables, des mécanismes d'appauvrissement liés à la crise et des stratégies d'adaptation mises au point par les populations pauvres. Il a établi une gamme d'instruments visant à restaurer la cohésion sociale et à reconstituer le capital productif des familles touchées par la crise dans la période post-conflit. Ces interventions ont été accompagnées par des approches inclusives, fondées sur la responsabilisation des communautés et visant à faire accéder les groupes les plus

vulnérables — en particulier les femmes — aux bénéfices apportés par les projets. En s'appuyant sur cette première phase de reconstruction et d'organisation communautaire, le FIDA a aussi investi pour créer des emplois et des revenus dans des activités de production et de services démarrées et gérées par des petits producteurs: pépinières, multiplication de semences, riziculture et maraîchage dans les marais, pharmacies vétérinaires, entre autres. Le FIDA est aussi le premier bailleur de fonds à avoir associé les OP à la préparation de son programme et il souhaite étoffer cette relation afin de faciliter le dialogue entre pouvoirs publics et organisations paysannes et d'accompagner les petits producteurs de façon qu'ils puissent participer à la formulation et au suivi des politiques de développement rural.

B. Objectifs stratégiques

25. **Objectif général.** La stratégie du FIDA contribuera à la réalisation de l'objectif énoncé dans le CSLP, à savoir la promotion d'une croissance économique durable et équitable, ainsi qu'à la promotion de la gouvernance démocratique soutenue par le CSCP. Conformément à ces objectifs et aux recommandations de la CPMT, le FIDA continuera à orienter ses activités vers le soutien au développement des opportunités économiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des familles rurales. Simultanément, il contribuera aux objectifs du gouvernement relatifs à la restauration de la cohésion sociale et au rétablissement d'une gouvernance démocratique locale. Ces objectifs continuent à être d'autant plus nécessaires que subsistent des facteurs de risque pouvant affecter le retour durable de la paix. Enfin, le FIDA soutiendra un objectif général d'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques appuyées par le programme.
26. **Objectif stratégique 1:** Faciliter l'accès des populations rurales pauvres aux nouvelles opportunités économiques. Le FIDA apportera son appui aux petits producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire. Ces producteurs pourront ainsi saisir les nouvelles opportunités économiques offertes par le retour à une certaine sécurité, l'existence de différents marchés accessibles à leurs productions, les perspectives de développement de l'accès aux services ouverts grâce à l'émergence des OP et des services privés et l'existence d'un réseau d'IMF. La stratégie d'intervention sera organisée autour de deux axes: i) la commercialisation des productions des petits producteurs et la diversification des sources de revenus dans le cadre de filières prioritaires dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage; et ii) le développement de services d'appui à la production, à la transformation et à la commercialisation accessibles aux petits producteurs.
27. L'objectif est de parvenir à l'horizon 2014 à un doublement des volumes de produits agricoles mis sur le marché par 50% des petits producteurs visés et de créer au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles, pour les filières sélectionnées et les zones d'intervention couvertes. Le choix des filières devra privilégier celles qui:
 - i) impliquent un grand nombre de petits producteurs;
 - ii) qui disposent d'un potentiel d'accroissement de la production et d'augmentation de la valeur ajoutée;
 - iii) qui ciblent des marchés rémunérateurs et facilement accessibles aux petits producteurs (en particulier sur le territoire national et dans le cadre de l'intégration régionale);
 - iv) qui ont des possibilités d'insertion des femmes et des groupes plus démunis dans la production, la transformation et la commercialisation; et v) qui favorisent la sécurité alimentaire. Le FIDA soutiendra la mise en place d'un environnement facilitant l'amélioration tant quantitative que qualitative des productions des familles rurales
 — en fonction de la demande des marchés identifiés — ainsi qu'une commercialisation profitable. À cet effet, il continuera à appuyer la recapitalisation des ménages en mettant à leur disposition des facteurs de production agricoles et en reconstituant le cheptel au bénéfice de 60 000 familles dans le cadre des projets en cours. En outre, il appuiera le renforcement d'une gamme diversifiée de services

d'appui à la production (préservation et restauration des ressources naturelles, en particulier des sols, intégration agro-sylvo-pastorale, approvisionnement en intrants, appui-conseil, formation et alphabétisation, santé végétale et animale, crédit, etc.) et à la transformation et la commercialisation (information sur les prix et marchés, intermédiation et conseil, groupage et stockage de la production, réduction des pertes après récolte, transformation primaire, etc.).

28. Les appuis seront dirigés tant vers les OP que vers les prestataires de services aussi bien publics que privés. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des IMF et autres prestataires de service privés et sur l'adaptation de leurs produits, de façon à ce qu'ils puissent mieux répondre à la demande des producteurs ruraux. L'appui sera recentré pour renforcer les services publics jugés prioritaires offerts par les Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE), et pour favoriser la mise en application d'une éventuelle politique d'accès au foncier et l'émergence de prestataires de services privés (par exemple fournisseurs d'intrants) et associatifs (OP). Le FIDA favorisera aussi la contractualisation entre OP et opérateurs privés, en vue d'assurer des débouchés, des prix rémunérateurs voire des services d'appui aux petits producteurs. En outre, il développera les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation — en particulier les aménagements hydroagricoles, les infrastructures de stockage en milieu paysan et les pistes rurales — et mettra en place des mécanismes permettant leur gestion et leur entretien.
29. **Objectif stratégique 2:** Renforcer les organisations des populations rurales pauvres pour que ces dernières puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural. Le programme s'adressera principalement:
- aux institutions décentralisées au niveau local, à savoir les CDC, dont les responsabilités sont liées à la promotion du bien commun et à l'amélioration de l'accès à des services d'intérêt général. Les appuis porteront sur le renforcement des capacités de 1 500 CDC en matière de planification du développement local, en insistant davantage sur la promotion du développement économique, sur l'inclusion des femmes et des plus démunis, et sur la prévention et la gestion des conflits. Ces appuis viseront à renforcer la capacité de ces institutions à exercer leurs responsabilités de façon démocratique et transparente, en répondant aux besoins exprimés par les citoyens et en leur rendant compte des actions menées, ainsi qu'à développer une culture participative au niveau des communautés locales;
 - aux OP: les appuis porteront sur le renforcement des capacités de ces dernières, qui représentent 30% des producteurs et productrices des zones couvertes par le programme, afin qu'elles puissent répondre à la demande de services de leurs membres dans les filières prioritaires soutenues par le programme. Les services (approvisionnement en intrants de qualité et à des prix abordables, appui-conseil et formation, information, transformation, commercialisation, etc.) pourront être fournis directement par les OP dans les domaines dans lesquels elles ont un avantage comparatif ou dans le cadre de partenariats développés par les OP avec le secteur privé et les services publics. Les projets soutiendront la création et le renforcement des organisations de productrices, là où cette approche paraît plus propre à faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production, aux services, aux revenus et à la prise de décision. Les appuis viseront également à faciliter la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et au suivi des politiques du secteur, au moyen de la mise en place de plateformes de concertation réunissant les OP, les prestataires de service privés et le MINAGRIE. À cet effet, les OP nationales et provinciales auront accès à des formations et à des informations sur l'élaboration des politiques ainsi que sur les négociations commerciales. Le FIDA envisage

aussi d'apporter son appui aux OP afin qu'elles puissent tirer parti de la privatisation de certaines filières (en particulier des filières café et thé) en prenant part aux négociations avec le gouvernement et en accédant à la propriété et à la gestion des équipements.

30. **Objectif stratégique 3:** Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme. Conformément à la réponse dynamique des femmes chef de famille dans le programme de pays actuel, le ciblage est fondamental pour le développement rural, compte tenu de la situation précaire du pays. Dans une perspective d'intensification agricole et de monétarisation du monde rural, le FIDA appuiera le développement d'approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des groupes les plus vulnérables à l'économie de marché, dans le cadre des différents instruments de programmation qui seront promus par les projets (plans locaux de développement, plans d'action pour le développement des filières, politiques nationales). En outre, il continuera d'appuyer l'accès des femmes rurales aux services juridiques, pilotés par le PTRPC. Il aidera aussi les OP à développer des stratégies inclusives permettant d'offrir des services accessibles aux plus démunis et de favoriser leur participation aux organes de décision. Les femmes devront représenter au moins 40% des clients des services d'appui soutenus par le programme, au moins 40% des membres des OP et des CDC soutenus par le programme ainsi que de leurs structures décisionnelles, et au moins 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme. Enfin, dans le cadre de cofinancements apportés par d'autres bailleurs de fonds, en particulier le Fonds belge de survie, des interventions portant sur l'amélioration des infrastructures et des services sociaux en zone rurale pourront être appuyées.

C. Perspectives d'innovation

31. La stratégie qui sous-tend l'ensemble du programme de pays et qui confie un rôle central aux OP constitue une innovation très importante: aujourd'hui peu développées, les OP sont rarement consultées et les appuis auxquels elles ont accès souffrent d'un manque de proximité et sont fournis selon des approches dirigistes qu'elles ne peuvent influencer. En soutenant les structures qui existent et en leur donnant les moyens de se professionnaliser et de développer leurs compétences, le FIDA aidera les petits producteurs à devenir les principaux acteurs de la transformation de l'économie de subsistance en une économie rurale rentable et diversifiée. Par ailleurs, dans le cadre de l'**objectif stratégique 1**, le FIDA soutiendra la diversification de la gamme des prestataires de services d'appui à l'agriculture, en développant les partenariats avec les OP et avec le secteur privé. Cette approche sera testée dans le cadre du PARSE et d'un premier projet à partir de 2010, puis sera affinée dans le cadre d'un projet plus important. Elle sera menée en concertation avec d'autres bailleurs de fonds intervenant selon des modalités analogues, telles que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale, et les résultats obtenus seront partagés au sein du groupe sectoriel de l'agriculture. Par ailleurs, le PARSE introduit au Burundi deux nouvelles approches novatrices: la méthodologie des fermes-écoles appliquée au secteur de l'élevage, et un mécanisme de recherche compétitive qui permettra de financer des protocoles de recherche en milieu paysan sur la base d'appels d'offres ouverts aux divers acteurs du secteur de l'élevage. La lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la restauration de la fertilité des sols sont un autre domaine à promouvoir par les nouveaux projets, sur la base des succès et des acquis enregistrés par les projets en cours. Les résultats de ces approches seront diffusés au moyen de supports pédagogiques et d'une formation des acteurs du secteur public et associatif. Enfin, le FIDA appuiera l'extension des IMF en milieu rural, pour permettre un accès plus facile aux services financiers.
32. Les CDC appuyés dans le cadre de l'**objectif stratégique 2** constituent eux-mêmes une innovation introduite au Burundi par le FIDA, laquelle a été reprise depuis tant

dans les politiques nationales que dans celles soutenues par d'autres bailleurs. Le FIDA continuera à appuyer l'évolution du cadre législatif et réglementaire, de façon que les CDC disposent de la reconnaissance et des moyens nécessaires pour jouer un rôle dans l'essor du développement local. En outre, il soutiendra la mise en place de plateformes de concertation réunissant les pouvoirs publics et les OP, de façon que celles-ci deviennent parties prenantes dans l'élaboration et le suivi des politiques du secteur rural, y compris au niveau national. Dans le même esprit, le FIDA soutiendra l'introduction de mécanismes de concertation entre les acteurs des filières, qui identifieront les mesures susceptibles de faciliter leur développement. Ces plateformes pourront constituer des instruments efficaces de diffusion des innovations. Dans le cadre de l'**objectif stratégique 3**, le FIDA innovera en introduisant des mesures d'inclusion des femmes et des plus pauvres dans les stratégies de développement des filières, et en soutenant les OP comme instrument d'inclusion des plus pauvres et de facilitation de leur accès aux moyens de production et au marché.

D. Stratégie de ciblage

33. Le FIDA soutient un objectif général d'équité et d'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques appuyées par le programme de pays, afin d'éviter la création de nouvelles inégalités qui seraient très préjudiciables à la paix. La stratégie de ciblage s'inspirera de l'approche esquissée pour le PTRPC et élaborée pour le PARSE. Celle-ci est fondée sur des enquêtes d'évaluation participative de la pauvreté, qui ont permis non seulement de déterminer les catégories de pauvreté, mais aussi de définir les facteurs déterminants de cette dernière, et de disposer, sur cette base, d'une typologie des ménages ruraux dans les zones d'intervention. Le PARSE propose ensuite une gamme d'interventions dans le secteur de l'élevage, en fonction des caractéristiques des groupes identifiés. Cette approche n'exclut aucun groupe particulier: ni les ménages les plus aisés, dont elle reconnaît qu'ils peuvent jouer un rôle moteur déterminant, ni les catégories les plus pauvres, pour lesquelles elle prévoit des interventions spécifiques leur permettant de tirer parti des opportunités offertes par le projet.
34. Ainsi, la stratégie de ciblage pour les nouveaux projets aura un caractère inclusif: les projets s'adresseront à l'ensemble des petits producteurs concernés par les filières prioritaires retenues dans leurs zones d'intervention, tout en veillant à faciliter l'intégration des femmes et d'autres groupes pauvres dans la production et dans les autres maillons des filières prioritaires (transformation, commercialisation), mais aussi dans les instances dirigeantes des OP appuyées par les projets ainsi que dans les cadres de concertation provinciaux et nationaux. À cet effet, la préparation des projets comprendra l'établissement d'une typologie des ménages ruraux et l'identification des caractéristiques des groupes les plus pauvres, et inclura dans l'analyse des filières l'identification des contraintes et des possibilités d'insertion des petits producteurs, et en particulier (mais pas exclusivement) des femmes et des groupes les plus défavorisés. En outre, chaque projet définira une stratégie en matière de ciblage et de parité hommes-femmes spécifiant les résultats attendus et les indicateurs correspondants et proposant un dispositif de collecte et d'analyse pour le suivi de l'évolution de la situation. Ce dispositif sera complété par un programme de formation des agents des projets et des partenaires institutionnels. En outre, tant les CDC que les OP participant aux activités des projets seront appuyés de façon à devenir de véritables instruments d'inclusion des plus pauvres dans la gouvernance locale (CDC) et dans le développement économique (OP). Enfin, le FIDA soutiendra particulièrement la participation des femmes aux OP et aux organes de décision, ainsi que leur accès aux services, à des activités économiques rentables et à la gestion des revenus qui en découlent, en accord avec la Politique nationale de genre.

E. Articulation au niveau des politiques

35. Dans le cadre de l'**objectif stratégique 1**, les contributions à la concertation sur les politiques porteront sur: i) les modalités de développement d'une offre de services aux producteurs adaptée et diversifiée, en lieu et place des interventions dirigistes et centrées sur le secteur public qui sont soutenues actuellement. Les expériences des projets en matière de fermes-écoles, de recherche compétitive, d'appui aux OP dans la fourniture de services aux membres et de renforcement des IMF fourniront les éléments concrets sur lesquels baser la concertation; ii) l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action pour la reconstruction et l'amélioration du cheptel national, avec l'appui du PARSE; et iii) l'appui à l'application d'une éventuelle politique nationale d'accès au foncier. Pour l'**objectif stratégique 2**, le FIDA continuera, d'une part, à soutenir l'évolution du cadre législatif et réglementaire de façon que les CDC disposent de la reconnaissance et des moyens nécessaires pour jouer leur rôle dans l'essor du développement local. D'autre part, il appuiera la constitution d'une plateforme de concertation entre les OP et le MINAGRIE. Les OP pourront ainsi non seulement participer à la formulation et au suivi des politiques du secteur, mais aussi transmettre à leur tour l'expérience et les leçons tirées de l'exécution des projets auxquels elles sont associées. Dans le cadre de l'**objectif stratégique 3**, le FIDA soutiendra: i) l'accompagnement du plan d'action du CSLP par des mesures (qui font aujourd'hui largement défaut) visant à faire en sorte que la stratégie de croissance ait un impact sur les groupes ou les régions les plus défavorisés; et ii) l'élaboration participative d'une stratégie et d'un plan d'action pour la parité hommes-femmes, à l'intention du MINAGRIE, accompagnée de formations.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

36. Afin de renforcer la cohérence des interventions et de suivre l'évolution de la performance du programme, le FIDA met en place un système de suivi-évaluation unifié, commun à l'ensemble des projets. Ce système permettra: i) de suivre la mise en œuvre du COSOP; ii) de mesurer les résultats et effets du programme sur la base du cadre logique, ainsi que sa contribution à la mise en œuvre du CSLP en ce qui concerne le secteur agricole; et iii) d'évaluer des indicateurs significatifs, dont ceux du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), pour recenser les succès et les difficultés en vue d'améliorer la performance et de contribuer aux objectifs de concertation définis ci-dessus.
37. Le système associera les acteurs des projets, et en particulier les OP, à la définition des indicateurs, à la collecte des informations, et surtout à leur analyse et à la diffusion des résultats. La Cellule d'appui au programme (CAP) disposera d'un(e) conseiller(e) technique en matière de suivi-évaluation qui sera chargé(e) d'accompagner la mise en œuvre du système, en collaboration avec les projets. Outre ce suivi, le FIDA procédera à un examen de la mise en œuvre du COSOP en 2011. Comme pour la formulation du COSOP, cet examen sera piloté par la CPMT. Il associera les partenaires et les acteurs ruraux et placera les ruraux pauvres, y compris les plus vulnérables d'entre eux, au centre du processus. En outre, des examens annuels seront conduits avec la CPMT et les principaux partenaires, en particulier les OP, pour faire le point sur les résultats et sur les mesures correctives à prendre. Enfin, un examen final, qui sera réalisé en 2014, tirera les leçons de la mise en œuvre du COSOP et fournira des recommandations pour la préparation du nouveau programme de pays.

B. Gestion du programme de pays

38. **Dispositif de gestion du programme.** La CPMT assurera le suivi régulier du programme, dans le cadre des examens annuels. Sa composition sera adaptée au présent COSOP et au rôle important confié aux OP, de façon qu'elles y soient représentées de manière significative. D'autre part, le programme sera placé sous la

supervision directe du FIDA dès 2009. Cette supervision sera exercée conjointement par le Chargé de programme au siège et par le Chargé d'appui aux opérations du FIDA, selon un plan annuel qui sera élaboré en même temps que les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et qui sera coordonné avec les examens annuels.

39. Sur le terrain, la CAP fournira des services communs aux projets dans trois domaines: i) administration et finances (elle assistera par exemple les projets pour la passation de marchés ou l'établissement d'états financiers); ii) technique, notamment en matière de suivi-évaluation, mais aussi pour l'organisation de missions d'assistance technique communes à plusieurs projets, en particulier sur le plan méthodologique; et iii) communication, sur la base d'une stratégie de communication à établir. La CAP jouera aussi un rôle important dans la préparation des missions de supervision et dans la fourniture d'un soutien à la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif s'appuiera: sur un comité de pilotage commun à tous les projets (dont la composition sera adaptée pour refléter le rôle croissant des OP au sein du programme); sur l'élaboration conjointe des PTBA; et sur la mise en commun des fonctions de suivi-évaluation, de gestion financière et administrative, de suivi des aspects liés aux sexes et d'appui au développement communautaire participatif. L'ensemble de ce dispositif facilitera non seulement la supervision du programme, mais aussi le suivi exercé par le gouvernement.
40. **Amélioration de la performance.** En ce qui concerne les projets, les principaux aspects devant être améliorés sont: i) les retards importants dans le démarrage des opérations du PTRPC, dus en partie à la situation d'instabilité et aux faiblesses de l'administration, qui seront évités à l'avenir par des formulations de projet prenant mieux en compte les contraintes de l'environnement institutionnel et privilégiant le renforcement des capacités, la mise en œuvre progressive des activités et la complexification progressive des approches; ii) la durabilité des interventions (chaînes de solidarité, gestion des infrastructures, microcrédit), dont l'amélioration reposera sur l'appui à des institutions existantes (IMF, OP notamment) plutôt que sur la création de nouvelles structures, sur le renforcement des capacités de gestion de ces institutions sur la base de plans d'affaires et sur le renforcement des capacités techniques des projets non seulement par des appuis méthodologiques réguliers venant compléter les missions de supervision, mais aussi par la diversification des profils des cadres dans les nouvelles équipes; et iii) la gestion des connaissances et la diffusion des innovations, à développer selon les modalités décrites ci-après.
41. Deux autres questions feront l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cadre de la supervision: i) la place des cadres féminins dans les équipes de projet, qui est aujourd'hui insignifiante, sera augmentée dans les nouvelles équipes pour lesquelles, à compétences égales, on privilégiera le recrutement de femmes – à cet effet les comités de recrutement devront comprendre 50% de femmes; et ii) le recrutement et la passation des marchés, qui devront respecter une transparence et une stricte conformité aux règles afin d'assurer que les projets bénéficient de personnels, de services et d'équipements de qualité.
42. **Flexibilité.** Pour adapter le contenu du programme (en particulier en ce qui concerne le développement des activités économiques) à l'évolution de la stabilité dans les zones d'intervention, le FIDA organisera régulièrement des concertations avec les acteurs locaux pour identifier les progrès et les difficultés, les facteurs de risque et les mesures à prendre pour réduire ces derniers. Ces mesures pourront comprendre notamment le renforcement ou l'accélération d'activités en cours, la mise en veilleuse d'autres, le ciblage sur certaines catégories de population. Cette approche requiert des systèmes de suivi-évaluation très performants et participatifs, qui ne soient pas axés uniquement sur les résultats matériels et financiers mais qui fournissent aussi des informations sur les effets engendrés par les activités soutenues par les projets, identifient les facteurs de risques et évaluent leur

évolution. Elle impliquera aussi de concevoir les budgets et les PTBA de façon à garantir la flexibilité voulue.

C. Partenariats

43. **Partenariats avec le gouvernement et les bailleurs de fonds.** La participation du FIDA au Groupe de coordination des bailleurs de fonds et au futur Groupe sectoriel pour l'agriculture, ainsi que la mise en place de la CPMT, faciliteront la coordination des interventions, l'identification et le développement de partenariats et la concertation. En ce qui concerne les partenariats avec le gouvernement, l'évolution du programme vers la promotion d'une agriculture rentable pour les petits producteurs sera reflétée dans l'ancrage institutionnel qui passera du ministère chargé de la planification (PRDMR, PTRPC, et premier projet du COSOP) à celui en charge de l'agriculture et de l'élevage (PARSE et deuxième projet du COSOP). La collaboration étroite avec les DPAE sera poursuivie, mais elle sera placée dans le cadre de contrats d'objectifs, qui définiront les résultats attendus et lieront les financements à la production de résultats. Elle sera confortée par des programmes de renforcement des capacités. En outre, le FIDA soutiendra le retrait progressif des DPAE des fonctions d'exécution directe et l'instauration de partenariats avec les OP, les prestataires privés et les institutions financières, en vue de renforcer l'offre de services d'appui aux producteurs. Une réflexion sur le déploiement des activités des OP par rapport à celles des DPAE devra être menée par le gouvernement et ses partenaires. En ce qui concerne les partenariats avec les bailleurs de fonds, le FIDA poursuivra sa politique de cofinancement des projets, qui associe déjà le Fonds belge de survie, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le Programme alimentaire mondial (PAM), en vue d'en augmenter la couverture et l'impact. Le FIDA et la Banque mondiale vont suivre une stratégie de pays harmonisée selon la matrice de concordance stratégique (voir appendice III). Des accords ont également été passés avec la Banque mondiale pour répartir géographiquement les interventions, et avec l'Union européenne pour coordonner les appuis aux CDC. Des collaborations seront envisagées avec le Programme pour la promotion de l'agro-industrie et des entreprises rurales financé par l'USAID — qui contribue au développement des filières —, avec la Belgique dans le cadre du renforcement institutionnel du MINAGRIE et en vue d'harmoniser les appuis à la filière semencière, et avec les Pays-Bas pour ce qui concerne l'appui au secteur privé.
44. **Partenariats avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé.** Le FIDA développera un partenariat soutenu avec les OP, de façon non seulement à renforcer leurs compétences, mais aussi à leur permettre de devenir de véritables interlocuteurs tant des pouvoirs publics que des autres acteurs de filières. À cet effet, le FIDA soutiendra la mise en place de plateformes de concertation, et fournira aux OP les appuis requis pour qu'elles puissent améliorer leur information, leur connaissance des enjeux nationaux et internationaux, ainsi que leur capacité à formuler et à défendre des positions communes et à rendre compte des résultats à leurs membres. Les ONG nationales apportent une expérience précieuse en matière de développement local et sont déjà fortement impliquées comme prestataires de services dans les projets. Ce partenariat sera poursuivi et pourra inclure aussi un appui au renforcement de leurs capacités. Les ONG internationales fournissent une expertise spécifique sur le plan méthodologique et peuvent faciliter l'accès des projets à des réseaux internationaux d'expertise. L'association ACORD est déjà fortement impliquée dans la mise en œuvre des projets en cours. D'autres ONG internationales pourront être sollicitées, notamment en vue de promouvoir le commerce équitable dans le cadre des filières prioritaires. De même, on pourra s'adresser aux agri-agences dans le cadre du partenariat entre le FIDA et AgriCord.
45. Enfin, le FIDA facilitera l'instauration de partenariats entre le secteur privé et les OP dans trois domaines. Il soutiendra, dans le nouveau projet d'appui aux filières, les micro et petites entreprises rurales de transformation agroalimentaire, ce qui ouvrira des débouchés aux agriculteurs et créera de nouveaux emplois. Il promouvra un

nouveau type de partenariat entre OP et opérateurs privés (commerçants, transformateurs et exportateurs) basé sur la contractualisation, en vertu duquel l'opérateur garantit l'achat d'une certaine qualité à un certain niveau de prix, et les OP s'engagent à fournir une quantité et une qualité de produits. Enfin, l'appui au développement d'une offre diversifiée de services aux producteurs pourra aussi comprendre une assistance aux opérateurs privés pour la fourniture de services efficaces et durables, notamment en matière d'approvisionnement en intrants.

D. Gestion des savoirs et communication

46. Le système de suivi-évaluation du programme devra permettre non seulement de mesurer les performances, mais aussi de tirer les leçons de l'expérience en vue d'alimenter les pratiques et les politiques du secteur rural. Les performances du programme seront mesurées par des indicateurs de résultats et d'impact qui sont précisés dans les rapports de préévaluation des projets. Les projets, à travers la CAP, élaboreront une stratégie de communication qui identifiera les mécanismes de collecte et de compilation des informations, les acteurs-clés ainsi que les canaux de communication les plus appropriés. Ceux-ci comprendront la CPMT ainsi que les plateformes de concertation qui réunissent les acteurs du secteur rural (groupe sectoriel, plateforme OP-gouvernement et plateformes filières appuyées par le FIDA). Les échanges d'information en dehors du Burundi se feront par le réseau FIDAFrique, qui couvrira l'Afrique de l'Est à partir de la mi-2008, et par les réseaux régionaux d'information et d'expertise qui y sont attachés. Dans ce cadre, la gestion des connaissances portera sur les questions retenues pour le dialogue politique, en particulier sur le développement d'approches inclusives et sur les modalités d'accès des petits producteurs à des filières qui leur soient profitables.
47. Parallèlement, le FIDA renforcera l'accès des petits producteurs aux connaissances, de façon à les aider à prendre eux-mêmes des décisions raisonnées, sur la base de stratégies d'information et de communication à déterminer avec eux. Les priorités seront les suivantes: promouvoir des radios rurales ouvertes aux OP, en s'appuyant sur les expériences des projets en cours; faciliter l'échange d'informations à travers les plateformes de concertation réunissant les OP et les autres acteurs ruraux, en particulier dans le cadre de filières prioritaires; renforcer la capacité des OP à diffuser des informations à leurs membres; diversifier et adapter les supports de communication à des publics peu formés ou analphabètes.

E. Cadre de financement SAFF

48. L'enveloppe financière allouée au Burundi est calculée par le système d'allocation basée sur la performance, qui s'appuie sur une évaluation de la performance macroéconomique, des politiques et institutions rurales et de la performance des projets. L'évaluation 2007 a donné un financement indicatif de 8,1 millions d'USD par an sous forme de dons selon les dispositions du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

Tableau 1
Calcul de l'allocation FIDA pour la première année du COSOP

<i>Facteur</i>	<i>Résultats pour 2007</i>
Facteurs de performance: note du secteur rural	3,20
PAR (projets à risques): note pour les projets appuyés par le FIDA	5
Indice d'affectation des ressources de l'Association internationale de développement (2006)	2,99
Note de performance du pays	3,79
Autres facteurs: population totale (2005)	6 793 000
RNB par habitant (2005, en USD)	100
Note du pays	5 491
Allocation annuelle (en USD)	8 059 136

49. Le tableau ci-après indique le lien entre les indicateurs de performance et le montant de l'enveloppe financière, selon trois scénarios de financement.

Tableau 2
Lien entre indicateurs de performance et la note du pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note du pays</i>	<i>Variation en pourcentage du score SAFP du pays par rapport au scénario de base</i>
Scénario bas	2,9	4	4 173	-24%
Scénario de base	3,2	5	5 491	0
Scénario haut	3,5	6	6 974	27%

50. Dans le scénario de base, le Burundi maintient la performance 2007 et l'allocation pour le pays permettrait de financer deux nouveaux projets. Le premier, financé par un don d'un montant d'environ 8,5 millions d'USD, démarrera en 2010 et permettra de mettre en place des possibilités économiques pour les populations rurales pauvres dans des régions où le FIDA a déjà renforcé les capacités de certaines communautés. Le deuxième projet bénéficiera d'un don d'environ 25 millions d'USD et pourrait démarrer en 2011. Il aura pour objectif de créer des revenus durables pour les petits producteurs, y compris les plus démunis et les femmes, à travers l'insertion des exploitations familiales dans des filières profitables. Ces projets devraient être complétés par des cofinancements, que le FIDA aidera le gouvernement à mobiliser. Le scénario haut table sur une amélioration de la performance des projets — qui deviendrait très satisfaisante (avec une note de 6) — et sur une amélioration de la performance du secteur rural, ce qui augmenterait l'allocation disponible de 24%. Selon le scénario bas, la performance des projets diminue, de même que celle du secteur, et par conséquent l'allocation diminue de 27%.

F. Risques et gestion des risques

51. Le risque principal est que la situation politique se dégrade et que l'insécurité s'instaure. Pour adapter le contenu du programme à l'évolution de la stabilité dans les zones d'intervention, le FIDA organisera régulièrement des concertations avec les acteurs locaux pour identifier les progrès et les difficultés, les facteurs de risque et les mesures à prendre pour les réduire (voir ci-dessus). Les projets devraient également être adaptés aux risques liés au contexte post-conflit ou de conflit latent/récurrent, en prévoyant que l'exécution de certaines composantes et sous-composantes soit confiée à des institutions spécialisées des Nations Unies ou à des ONG. Un autre risque est que les personnels du MINAGRIE et d'autres ministères soient peu disposés à recentrer leurs activités sur les fonctions régaliennes de l'État et à favoriser la concertation et la création de partenariats avec les OP et les opérateurs privés. Dans ce cas, le FIDA diminuerait l'ampleur des contrats d'objectifs avec les DPAE, tout en concentrant son aide, au niveau du ministère, sur la formation et le renforcement des capacités, et développerait des partenariats directs avec les ONG, les OP et les opérateurs privés pour la mise en œuvre des activités.
52. Un autre risque – déjà avéré – est que le renforcement significatif de la participation des femmes à la prise de décision et aux équipes de travail et de leur accès aux services ne constitue pas un enjeu prioritaire pour les différents partenaires. C'est pourquoi il est prévu des quotas de participation des femmes, l'élaboration d'une stratégie pour la parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la préparation, pour chaque projet, d'une stratégie en matière de ciblage et de parité hommes-femmes, complétée par un service de suivi-évaluation approprié et par la formation des partenaires.

53. Enfin, un autre risque important concerne la problématique de l'accès à la terre (rapatriés et autres groupes), du morcellement excessif des exploitations agricoles, de la diminution des pâturages et de l'absence d'une réglementation sur les successions foncières. Une réflexion sur tous les aspects de cette question très complexe devrait être rapidement menée en profondeur par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires, en particulier le FIDA. Ce dernier soutiendra les initiatives du gouvernement, sur la base des résultats des expériences menées actuellement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FAO et la Coopération suisse.
54. En outre, la formulation des nouveaux projets identifiera les risques spécifiques et les mesures d'atténuation des risques.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

- La préparation du COSOP (2009 à 2014) a commencé en février 2008 dans le cadre d'une mission organisée pour préparer la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA au Burundi. À cet effet, une revue du portefeuille du FIDA au Burundi a été conduite en collaboration avec les équipes des projets en cours d'exécution. Parallèlement a été réalisée une analyse de la pauvreté et des opportunités en milieu rural, qui s'est appuyée sur la documentation disponible et des rencontres avec les acteurs.
- Un atelier de revue du portefeuille, organisé à Bujumbura le 10 mars 2008, a réuni les acteurs des projets du FIDA et a permis de dégager les leçons du programme en cours ainsi que leurs recommandations d'amélioration. Ces leçons et recommandations, utiles pour la poursuite et le développement du programme, ont été prises en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA au Burundi pour la période 2009-2014.
- Ensuite, la première réunion de l'équipe de gestion du programme de pays du FIDA (CPMT) a été tenue à Bujumbura le 11 mars 2008. La CPMT regroupe des représentants des principaux acteurs du développement rural, y compris du gouvernement, des OP, des principaux bailleurs de fonds et des ONG, ainsi que les coordonnateurs de projets en cours de financement par le FIDA. En s'appuyant sur l'analyse de la pauvreté et les recommandations de l'atelier de revue du portefeuille, la CPMT a fourni ses orientations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie, en particulier en ce qui concerne le renforcement du rôle, des responsabilités et des capacités des OP, notamment en matière de services; l'intégration des petits producteurs dans le développement des filières; et le soutien à des dynamiques de développement inclusives. Un aide mémoire reprenant les constats de la mission et les orientations pour le COSOP a été présenté le 18 mars 2008 au cours d'une réunion de restitution présidée par le Vice-Ministre chargé de la Planification et regroupant les coordonnateurs des projets FIDA et d'autres membres de la CPMT. Les conclusions principales contenues dans l'aide mémoire portent sur la poursuite par le FIDA de l'évolution de ses activités vers le soutien au développement des opportunités économiques en vue d'améliorer les revenus et les conditions de vie des familles rurales et; le soutien, à travers l'ensemble de ses actions, d'un objectif général d'équité et d'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques qui seront appuyées par le programme.
- L'aide mémoire approuvé par le gouvernement a servi de base à l'élaboration d'une première mouture du COSOP. Les objectifs stratégiques de l'intervention du FIDA contenus dans cette première mouture sont conformes aux orientations présentées dans l'aide mémoire. Ils comprennent: i) l'augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques; ii) le renforcement des organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural et; iii) la facilitation de la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.
- La première mouture du COSOP a été examinée au cours de sa deuxième réunion tenue le 7 mai 2008. Les principaux commentaires issus de cette réunion portent sur: i) la hausse du pourcentage des femmes bénéficiaires des interventions du FIDA; ii) la question de risque lié au foncier qu'il

fallait souligner dans le document du COSOP et; le renforcement accéléré des capacités des OP et des prestataires privés pour pouvoir reprendre progressivement certains des services assurés par les services publics, notamment les DPAE. D'autres corrections proposées par la CPMT sont indiquées dans le procès verbal de la réunion du 7 mai 2008. La version du COSOP incorporant les commentaires et corrections de cette réunion a été distribuée à la CPMT interne du FIDA qui s'est réuni le 21 mai 2008 et a émis des commentaires portant notamment sur la nécessité de: i) souligner davantage les aspects de la production et de la commercialisation auxquelles les objectifs stratégiques 2 & 3 sont liés et; faire référence dans l'objectif stratégique 1 au défi du stockage comme contribution à la disponibilité des produits agricoles pour la consommation et la vente.

- En marge de la deuxième réunion de la CPMT, des consultations ont eu lieu avec la Banque mondiale et le PAM. À l'issue de la réunion avec la Banque mondiale, il a été convenu d'élaborer une matrice de concordance des stratégies FIDA (COSOP) et Banque mondiale (CAS) avec le CSLP. Cette matrice a été préparée, discutée et finalisée début juin 2008, et incorporée dans les versions finales du COSOP et du CAS. Les cadres de gestion des résultats des autres bailleurs tels que la BAfD pourront bien s'intégrer dans cette matrice. La réunion avec le PAM a examiné les possibilités de collaboration entre les projets FIDA et le PAM. En plus de la poursuite de la collaboration axée sur les activités d'aménagement des marais et de protection des bassins versants, cette collaboration pourra également porter sur la nutrition à assise communautaire, l'appui aux groupements/associations de femmes à travers le *Food for training* et les activités génératrices de revenus (AGR). En outre, le PAM compte expérimenter à partir de 2009 le programme *Cash for work* dans les zones communes d'intervention.
- La version du COSOP incorporant les commentaires de la CPMT pays et de la CPMT interne FIDA a été validée par la CPMT-pays le 3 juin 2008 moyennant quelques corrections essentiellement de forme qui ont été intégrées dans le document. Cette version prend également en considération certains commentaires issus de la revue interne du FIDA et de la revue externe (FAO et Banque mondiale) sur l'amélioration de la qualité du COSOP dans le cadre du *Quality Enhancement*. La version finale du COSOP a été examinée par le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (OSC) le 1^{er} juillet 2008, suivi par une session de *Quality Assurance*.
- En conclusion, il convient de noter que le processus d'élaboration du COSOP a été marqué par la participation active de tous les partenaires. En plus des coordonnateurs des projets FIDA et des services étatiques, les réunions de la CPMT pays ont regroupé des représentants des bailleurs de fonds (notamment Belgique, Banque mondiale, l'Union européenne, FAO, PAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et USAID), des ONG (7 représentants), et des OP (3 représentants). Cette participation couplée avec la revue interne et externe organisée au niveau du FIDA constitue une garantie de la qualité du COSOP et son appropriation par les partenaires concernés. Ceci facilitera le suivi de la mise en œuvre du COSOP.

Situation économique du pays

Land area (km² thousand) 2005 1/	26	GNI per capita (USD) 2005 1/	100
Total population (million) 2005 1/	7.55	GDP per capita growth (annual %) 2005 1/	-3
Population density (people per km²) 2005 1/	294	Inflation, consumer prices (annual %) 2005 1/	13
Local currency Burundi Franc (BIF)		Exchange rate: USD 1 = BIF 1 190	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1999-2005 1/	2.8	GDP (USD million) 2005 1/	800
Crude birth rate (per thousand people) 2005 1/	45	GDP growth (annual %) 1/ 2000	-0.9
Crude death rate (per thousand people) 2005 1/	18	2005	0.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2005 1/	114	Sectoral distribution of GDP 2005 1/	
Life expectancy at birth (years) 2005 1/	45	% agriculture	35
Number of rural poor (million) (estimate) 1/	n/a	% industry	20
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	9
Total labour force (million) 2005 1/	3.83	% services	45
Female labour force as % of total 2005 1/	52	Consumption 2005 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	28
School enrolment, primary (% gross) 2005 1/	85	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	87
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2005 1/	n/a	Gross domestic savings (as % of GDP)	-16
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2005 1/	111
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2005 2/	63	Merchandise imports 2005 1/	267
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2005 2/	45	Balance of merchandise trade	-157
Health		Current account balances (USD million) before official transfers 2005 1/	-282
Health expenditure, total (as % of GDP) 2005 1/	3 a/	after official transfers 2005 1/	-256
Physicians (per thousand people)	0 a/	Foreign direct investment, net 2005 1/	1
Population using improved water sources (%) 2004 2/	79	Government Finance	
Population with access to essential drugs (%) 2/	n/a	Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2005 1/	n/a
Population using adequate sanitation facilities (%) 2004 2/	36	Total expenditure (% of GDP) 2005 1/	n/a
Agriculture and Food		Total external debt (USD million) 2005 1/	1 322
Food imports (% of merchandise imports) 2005 1/	6	Present value of debt (as % of GNI) 2005 1/	131
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2005 1/	26 a/	Total debt service (% of GNI) 2005 1/	5
Food production index (1999-01=100) 2005 1/	104 a/	Lending interest rate (%) 2005 1/	19
Cereal yield (kg per ha) 2005 1/	1 329	Deposit interest rate (%) 2005 1/	n/a
Land Use			
Arable land as % of land area 2005 1/	39 a/		
Forest area as % of total land area 2005 1/	6		
Irrigated land as % of cropland 2005 1/	2 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, World Development Indicators database CD ROM 2007

2/ UNDP, Human Development Report, 2007/2008

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement sur la stratégie du pays	Résultats clés			Objectifs institutionnels/ politiques
Stratégie et cibles de la réduction de la pauvreté	Objectifs stratégiques du COSOP	Résultats que le FIDA espère influencer	Résultats d'étapes	Activités de dialogue politique/stratégique
<p>Axe n°1: Amélioration de la gouvernance et de la sécurité, d'une part, par le renforcement de la culture démocratique et la promotion d'une administration publique efficace, et, d'autre part, par le renforcement de la paix et le rétablissement de la libre circulation sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>OS 2 – Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.</p>	<p>2.1 Les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif.</p> <p>2.2 Les OP sont organisées et structurées de manière à fournir des services de proximité à leurs membres et de manière plus générale aux populations rurales défavorisées.</p> <p>2.3 Les producteurs agricoles participent à l'élaboration et au suivi des politiques sectorielles, ainsi qu'au développement des filières prioritaires par l'intermédiaire de leurs organisations.</p>	<p>2.1.1 500 CDC sont capables de planifier et suivre la mise en œuvre des plans de développement local et d'appuyer la promotion d'un développement économique inclusif.</p> <p>2.2 Les OP, regroupant au moins 30% des producteurs/trices de la zone d'intervention du programme, fournissent des services adaptés et compétitifs en matière d'appui à la production, à la demande de leurs membres, dont 60% se déclarent satisfaits.</p> <p>2.3 Des plateformes de concertation réunissant d'une part des représentants des OP et du ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage, d'autre part des représentants des OP et d'autres acteurs de filières prioritaires se réunissent au moins quatre fois par an et prennent des décisions conjointes en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de filières.</p>	<p>2.1 Adaptation de la loi communale de façon à refléter le rôle des CDC dans la mise en œuvre de la décentralisation (PTRPC).</p>
<p>Axe n°3: Développement du capital humain, par l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de</p>	<p>OS 3 – Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynami-</p>	<p>3.1 Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché.</p>	<p>3.1 Des stratégies et plans d'action favorisant l'amélioration de la production et de la commercialisation par les femmes et les groupes vulnérables sont élaborées avant fin 2010, et mises en œuvre avant fin 2014 au niveau des institutions décentralisées et des OP, ainsi que des politiques sous-sectorielles</p>	<p>3.1 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action genre par le MINAGRIE.</p> <p>3.2 Promotion de</p>

<p>base, et par la réinsertion des sinistrés du conflit</p> <p>Axe n°4: Lutte contre le VIH/sida par la prévention de la propagation du VIH/sida et l'aide sanitaire et sociale aux personnes affectées.</p>	<p>ques de développement économique soutenues par le programme.</p>	<p>3.2 Les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles dynamiques économiques.</p>	<p>et filières soutenus par les projets.</p> <p>3.2A l'horizon 2014, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenus par le programme et bénéficient des plus-values générées par les activités (20%; 30% et 40% à fin 2011, respectivement).</p>	<p>mesures d'insertion des groupes/ régions défavorisés dans les dynamiques de croissance. au sein du CSLP.</p>
---	---	--	--	---

Section B: Matrice de concordance stratégique

Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), 2006-2010	Stratégie pays du FIDA (COSOP) 2009-2014		Stratégie pays de la Banque mondiale (CAS) 2008-2012	
Axes stratégiques prioritaires	Objectifs stratégiques	Résultats que le FIDA espère influencer	Objectifs stratégiques	Résultats que la Banque mondiale espère influencer
<p>Vision à long terme du CSLP: Un développement centré sur la valorisation du citoyen burundais en tant qu'acteur et premier bénéficiaire du progrès dans le respect de l'équité, de l'égalité des genres, de la participation, de la transparence et de la justice.</p>	<p>Objectif général Contribuer à la mise en œuvre du CSLP en facilitant la participation des ruraux pauvres à une croissance économique équitable et durable.</p>	<p>Résultat général Réduction de l'incidence de la pauvreté dans les zones du programme-pays à travers d'une augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus des ruraux pauvres.</p>	<p>Objectif général Appuyer le Gouvernement du Burundi dans l'exécution du CSLP</p>	<p>Résultat général La Banque Mondiale a apporté un concours à l'exécution du CSLP dans les domaines ciblés</p>
<p>Axe n°1: Amélioration de la gouvernance et de la sécurité, d'une part, par le renforcement de la culture démocratique et la promotion d'une administration publique efficace, et, d'autre part, par le renforcement de la paix et le rétablissement de la libre circulation sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>OS 2 – Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.</p>	<p>2.1 Les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif.</p> <p>2.2 Les OP sont organisées et structurées de manière à fournir des services de proximité à leurs membres et de manière plus générale aux populations rurales défavorisées.</p> <p>2.3 Les producteurs agricoles participent à l'élaboration et au suivi des politiques sectorielles, ainsi qu'au développement des filières prioritaires par l'intermédiaire</p>	<p>SO 2 - Improving access to social services and consolidation of social stability</p>	<p>2.1. Increased demobilization and reintegration of ex-combatants and refugees</p> <p>2.2. Improved budget preparation, execution, accounting and control</p>

Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), 2006-2010	Stratégie pays du FIDA (COSOP) 2009-2014		Stratégie pays de la Banque mondiale (CAS) 2008-2012		
	Axes stratégiques prioritaires	Objectifs stratégiques	Résultats que le FIDA espère influencer	Objectifs stratégiques	Résultats que la Banque mondiale espère influencer
			de leurs organisations.		
Axe n°2: Promotion d'une croissance économique durable et équitable, par l'augmentation des capacités contributives des secteurs porteurs de croissance, le développement durable du secteur privé ainsi que la diversification des opportunités d'emploi et de revenus.	OS 1 – Faciliter l'accès des ruraux pauvres aux nouvelles opportunités économiques.	<p>1.1 La production et la commercialisation par les petits producteurs sont durablement améliorées à travers de nouvelles opportunités de production, de plus-value au sein de filières compétitives et d'accès aux marchés.</p> <p>1.2 Les petits producteurs ont accès à des services de proximité adaptés à leurs besoins, efficaces et compétitifs.</p> <p>1.3 De nouveaux emplois non agricoles sont créés en milieu rural.</p>	SO 1 – Promote sustainable and broad-based economic growth.	<p>1.1 Increased agriculture productivity</p> <p>1.2 Increased labor intensive public works activities</p> <p>1.3 Improved business environment for business growth</p>	
Axe n°3: Développement du capital humain, par l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, et par la réinsertion des sinistrés du conflit	OS 3 – Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme.	<p>3.1 Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché.</p> <p>3.2 Les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles dynamiques</p>	SO 2 - Improving access to social services and consolidation of social stability	<p>2.3 Improve access to and quality of primary education</p> <p>2.4 Increased access to and quality of health services</p> <p>2.5 Increased access to safe water</p> <p>2.6 Increased support to vulnerable groups</p>	

Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), 2006-2010	Stratégie pays du FIDA (COSOP) 2009-2014		Stratégie pays de la Banque mondiale (CAS) 2008-2012		
	Axes stratégiques prioritaires	Objectifs stratégiques	Résultats que le FIDA espère influencer	Objectifs stratégiques	Résultats que la Banque mondiale espère influencer
		économiques. 3.3 La sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée.			
Axe n°4: Lutte contre le VIH/sida par la prévention de la propagation du VIH/sida et l'aide sanitaire et sociale aux personnes affectées.	OS 3 – Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme.	3.1 Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché.	SO 2 - Improving access to social services and consolidation of social stability	2.7 Increase the coverage and utilization of preventive and treatment services among groups highly vulnerable to or affected by HIV/AIDS	

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>Goal:</p> <p>Community reconciliation, enduring peace/security, and reconstruction of the social, human and economic capital of rural poor households in IFAD project areas.</p>	<p>In the IFAD project areas:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Record of persisting insecurity and armed conflict • Record of governance and political stability • Overall economic performance • Human development indicators • Evolution of signals of environmental stress 	<ul style="list-style-type: none"> • Government reports • Other sources to be determined • National statistics and reports of the projects' M&E unit 	<ul style="list-style-type: none"> • continued commitment of all parties to peace and political stability • continued government commitment to poverty reduction and to administration decentralization • government support for civil society organizations and for outsourcing delivery of public services to NGOs and private enterprise • significant foreign debt re-negotiation
<p>Purposes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • testing a system of local governance that encourages reconciled communities to plan, implement, manage, and maintain assets and other resources devolved to them on a matching grant basis • assisting vulnerable households in re-establishing a minimum sustainable livelihood • testing effective measures to secure equal opportunities for women for participation in project activities and for sharing project benefits, particularly with regard to access to education, productive assets and social services 	<ul style="list-style-type: none"> • representatives of poor households hold decision-making positions within local governments • service providers trained in a community-driven development (CDD) approach and adequately performing their CDD tasks • exit of very poor • households from conditions of high vulnerability • public services respond to peoples demands • women's groups participate in IFAD project activities • women trained in functional literacy, and other technical skills • pilot attempts at establishing financially sustainable MFIs prove successful • new methods of agricultural technology generation and transfer are internalized by extension workers and farmers • increased farmer cash earnings 	<ul style="list-style-type: none"> • IFAD institutional assessment studies to monitor the impact of community heterogeneity on project performance and CDD approach • Ad hoc participatory rural appraisals (PRAs) involving households belonging to target group and vulnerable households • Specific reporting on gender constraints and project performance with respect to the participation of women • IFAD project design to include instruments of accountability for the target group, and reporting on the participatory workshops evaluating service providers' performance • Improved progress reporting by IFAD PCUs 	<ul style="list-style-type: none"> • capacity-building at the lower levels of local government and at the local group level tightly linked to specific community project implementation • social stratification in rural areas is not an impediment to the empowerment of the poor under the present governance setting • training of community facilitators, government officers and other local service providers is sufficient incentive for successful introduction of the CDD approach • export crop-based projects with links to private enterprises can be effectively targeted at the poor

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<ul style="list-style-type: none"> • testing ways and means of starting a sustainable network of microfinance institutions (MFIs) linked to the formal banking system • contributing to the national fight against HIV/AIDS • introducing participatory diagnosis of farmers' problems, support to genuine local farmer innovators and demand-driven agricultural research and development • improving market linkages for rural poor households by enhancing all potential opportunities for income-generation, including export crop production and related off-farm activities 	<p>through higher production and better producer prices</p> <ul style="list-style-type: none"> • cooperatives of poor households participate in commercial enterprises processing/marketing their products • improved natural resource management (NRM) practices adopted 	<ul style="list-style-type: none"> • Improved procurement procedures and practices • Improved financial reporting and control • Ad hoc consultation with communities for in-depth impact assessment 	

Nouveaux projets durant la période du COSOP

I. Projet 1

Financement indicatif du FIDA: environ 8,5 millions USD, cofinancements à rechercher

Démarrage: début 2010

Ministère de tutelle: Ministère chargé de la planification

Objectif: Relancer la production agricole et répondre aux nouvelles opportunités économiques dans le secteur agricole

1. **Capitaliser sur les institutions créées.** Suite à la demande de M^{me} la Ministre de l'économie, des finances et de la coopération au développement, le premier projet constituera une suite aux activités du Projet de relance et de développement du monde rural (PRDMR) et permettra d'accompagner la mise en œuvre du crédit de l'OPEP portant sur le financement d'infrastructures socio-économiques, qui vient tout juste d'être débloqué. Il sera exécuté dans les mêmes provinces (Cibitoke, Karuzi, Kayanza et Gitega) et la possibilité d'une extension à d'autres provinces sera envisagée en fonction des ressources disponibles. Le projet sera sous la tutelle du même ministère que le PRDMR. Il s'appuiera sur les acquis de ce dernier mais son orientation sera différente. En effet, le PRDMR a été conçu en 1998, dans le contexte de guerre civile qui prévalait avant la signature des accords de paix d'Arusha (2000). Il est centré sur le développement communautaire tant social qu'économique et sur une relance de la production ciblant principalement les plus pauvres. Le nouveau projet s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques du nouveau COSOP, c'est-à-dire: (i) le soutien au développement des opportunités économiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, les revenus et les conditions de vie des familles rurales; (ii) la restauration de la cohésion sociale et le rétablissement d'une gouvernance démocratique locale; et (iii) la promotion de l'équité et d'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques appuyées par le programme.
2. Toutefois, il conserve certaines des activités du PRDMR qui visaient à restaurer le capital productif des familles affectées par la guerre, éventuellement en adaptant la méthodologie du projet de façon que les mécanismes soient plus durables et moins générateurs de dépendance. A ce titre, ce nouveau projet constitue une charnière entre une assistance plus tournée vers l'appui humanitaire et l'aide à la réinstallation¹, et un appui au développement économique.
3. En conséquence:
 - *Certaines activités du PRDMR seront probablement maintenues*, en particulier celles qui visent à l'augmentation de la production et la productivité rurale: (i) la reconstitution du cheptel à travers les chaînes de solidarité, qui a prouvé son efficacité; (ii) la multiplication de semences, mais en veillant à la viabilité des filières de multiplication/distribution promues et en harmonisant l'approche avec la FAO et le futur projet semencier financé par la Belgique; (iii) le soutien aux cultures vivrières, mais dans le cadre des filières qui seront sélectionnées et avec l'objectif de favoriser leur commercialisation; (iv) l'aménagement des marais et la protection des bassins versants, dans le cadre également des filières prioritaires; (v) la recherche en milieu paysan, en liaison avec les filières prioritaires et de manière compétitive; (vi) le renforcement des capacités des CDC, mais en centrant les efforts surtout sur leurs capacités de contribuer à la

¹ Compte tenu aussi du fait que celle-ci reste financée par divers bailleurs de fonds, dont le HCR, ECHO, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, la Belgique...

- promotion du développement économique, l'inclusion des plus démunis et des femmes dans les dynamiques économiques locales et la prévention/gestion des conflits; (vii) le renforcement de la participation des femmes dans les activités productives, en veillant à ce qu'elles aient un accès équitable aux services, aux organisations de producteurs, au pouvoir de décision au sein de ces organisations et aux revenus; (viii) l'appui aux DPAE, mais en l'inscrivant dans le cadre de contrats-objectifs annuels pour l'exécution de missions déterminées et en recentrant les interventions des DPAE pour favoriser l'émergence de prestataires de services privés (par exemple les distributeurs d'intrants, les institutions de microfinance, ...) et associatifs (les organisations de producteurs); (ix) l'alphabétisation et l'information.
- Certaines activités ne seront pas reconduites, en particulier: (i) la construction d'infrastructures socio-économiques (mais elles seront financées dans le cadre du crédit de l'OFID); (ii) la construction de nouveaux Centres de développement familial – en revanche l'appui aux CDF sera poursuivi selon les mêmes modalités que ce qui est envisagé pour les DPAE; (iii) la mise en place de nouveaux CDC et la planification communautaire et communale (qui sera prise en charge par le projet *Gutwara Neza* financé par l'Union européenne); (iv) la distribution de kits agricoles et les dons d'engrais.
4. **Expérimentation d'une nouvelle approche autour de filières prioritaires.** En outre, le projet testera une nouvelle approche centrée sur deux ou trois filières prioritaires, dont la pré-sélection sera effectuée dans le cadre d'une mission préparatoire en août 2008. Compte tenu des critères définis par le COSOP pour le choix des filières prioritaires, la sélection pourrait notamment prendre en compte les filières suivantes: *le café* (qui est cultivé par un grand nombre de ménages, dispose d'un fort potentiel de croissance si l'on régénère les plantations vieillissantes et est recherché sur les marchés de spécialité pour ses qualités gustatives); *la banane* (qui dispose d'un fort potentiel de rentabilité, est cultivée dans tout le pays, résiste bien aux variations climatiques et contribue aussi à la sécurité alimentaire); *le riz* (pour lequel il existe un important déficit de production pour couvrir la consommation nationale et qui contribue aussi à la sécurité alimentaire); *les fruits et les produits horticoles*. Une analyse des filières qui pourraient être accessibles aux femmes, et disposer d'un bon potentiel de croissance de la production et des revenus devrait en outre être conduite par la mission de pré-sélection.
5. **Un rôle central pour les organisations de producteurs.** Cette approche confiera un rôle central aux organisations de producteurs. Elle aura pour objectif de les appuyer dans:
- *l'intensification de la production* et l'augmentation tant des quantités que de la qualité des volumes produits, en réponse à la demande de marchés identifiés;
 - *l'amélioration de l'accès aux services*, et en particulier à l'approvisionnement en intrants, à l'appui-conseil et la formation, aux nouvelles technologies et aux résultats de la recherche, ainsi qu'au financement. Pour ce dernier, des schémas associant organisations de producteurs et institutions financières seront également testés;
 - *l'amélioration de la commercialisation des produits* afin qu'ils puissent obtenir des prix plus rémunérateurs, en explorant en particulier les possibilités de contractualisation entre OP, d'une part, et opérateurs économiques (exportateurs, transformateurs et commerçants) d'autre part, comme cela existait avant la guerre. Cette formule a l'avantage, pour le producteur, de lui ouvrir l'accès à un marché et de compenser la prise de risque que représentent l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, voire l'introduction d'une nouvelle culture, par l'assurance d'un débouché et d'un prix rémunérateur. L'avantage pour l'opérateur est qu'il lui permet de sécuriser son approvisionnement en quantité et en qualité pour répondre à la demande du marché;
 - *le renforcement de leurs capacités de structuration, de gestion et de gouvernance*. Une attention particulière sera attachée à l'inclusion dans les OP et dans leurs instances de décision des producteurs plus démunis et en particulier des femmes.

6. Les appuis pourront être dirigés tant vers les organisations de producteurs elles-mêmes dans les domaines où elles ont un avantage comparatif, que vers les prestataires susceptibles de leur fournir des services, en réponse aux besoins des producteurs (notamment les DPAE et les institutions de microfinance). A titre d'exemple, l'appui à la réalisation de parcelles de démonstration sur l'initiative des organisations de producteurs et avec la collaboration des DPAE pourrait être envisagé.
7. Le projet pourrait comprendre un petit volet d'appui aux organisations de producteurs structurées et disposant de faîtières au niveau national ou provincial, qui aura pour objet de promouvoir et de faciliter leur participation au dialogue et à la concertation avec les acteurs de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques au niveau national.
8. **Infrastructures.** Enfin, le projet pourrait inclure un volet d'infrastructures, qui sera lié aux besoins des filières sélectionnées et dont l'importance dépendra du financement disponible et qui pourra notamment comprendre: des aménagements hydro-agricoles et de petite irrigation; des infrastructures de commercialisation (conservation, stockage, transformation primaire); la réhabilitation de pistes pour faciliter l'écoulement des produits.
9. **Unité de coordination du projet.** Pour faciliter la poursuite des activités sans hiatus entre la fin du PRDMR et le démarrage du nouveau projet, l'équipe actuelle pourra être reconduite, dans la mesure de ce qui est compatible avec la nouvelle approche centrée sur les filières et les organisations de producteurs. Des adaptations seront néanmoins nécessaires pour accompagner la nouvelle approche, notamment pour inclure un/des spécialistes en matière de promotion du développement des filières et de commercialisation. Parallèlement aux services communs fournis par la CAP, un accompagnement méthodologique sous la forme de consultations spécialisées sera également à prévoir.

II. Projet 2

Financement indicatif du FIDA: environ 25 millions USD, cofinancements à rechercher
Démarrage: 2011

Ministère de tutelle: Ministère chargé de l'Agriculture

Objectif: Créer des revenus durables pour les petits producteurs, y compris les plus démunis et les femmes, à travers l'insertion des exploitations familiales dans des filières profitables.

Le deuxième projet s'appuiera sur l'expérience du premier en matière de développement des filières et de renforcement des organisations de producteurs, en répliquant à une plus grande échelle l'approche qui y aura été testée. Aux filières du premier projet seront ajoutées environ trois nouvelles filières. La couverture géographique pourrait aussi éventuellement être augmentée.

10. En outre, l'approche du premier projet sera complétée par les volets suivants:

- *Activités non agricole.* Le choix des nouvelles filières sera déterminé aussi par les possibilités de promouvoir des activités de transformation et de conditionnement accessibles au groupe cible du FIDA (très petites et petites entreprises) en aval des activités de production agricole. Ce volet poursuivra un double objectif. D'une part, il permettra de créer des emplois ruraux non agricoles alors que la pression foncière devient insoutenable et que les capacités du secteur agricole d'accueillir les jeunes sans emploi se réduisent de plus en plus. D'autre part, il offrira aussi des débouchés supplémentaires aux productions agricoles. Une approche semblable à celle qui est prévue pour le développement des productions agricoles sera appliquée: appui à la structuration des producteurs en organisations performantes, démocratiques et inclusives, capables de fournir des services à leurs membres dans les domaines où elles ont un avantage comparatif; appui à d'autres prestataires de services en réponse aux besoins des producteurs. Pour soutenir le développement des activités non agricoles, le volet infrastructures de ce projet pourra aussi couvrir l'électrification rurale.
- *Information.* Pour améliorer leur performance tant en matière de production qu'en matière de commercialisation, les producteurs ont besoin d'une information régulière sur les prix, les techniques, les marchés, le développement des filières etc. Le projet inclura un volet qui aura pour objectif de mettre en place un système durable de mise à disposition de ces informations au bénéfice des producteurs de sa zone d'intervention et pour les filières dont il assurera la promotion. Ce volet, qui sera mis en œuvre, de préférence dans le cadre d'une organisation de filière, comprendra l'identification des informations utiles aux producteurs, ainsi que la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de ces informations.
- *Concertation.* En s'appuyant sur le volet précédent, le projet appuiera le développement et l'animation des mécanismes de concertation entre les acteurs des filières sélectionnées au niveau provincial et national, afin de nouer un dialogue autour des contraintes affectant le développement des filières et la recherche de solutions qui permettraient de les résoudre.
- *Accès aux services financiers.* En s'appuyant sur les premières expériences conduites par le premier projet, le second projet soutiendra l'amélioration de l'accès des producteurs à des services financiers adaptés à leurs besoins de financement. A cet effet, il appuiera l'extension de services financiers décentralisés et la promotion de produits financiers innovants (leasing, assurance, capital risque...) par l'intermédiaire de différents acteurs: institutions de microfinance (IMF), organisations de producteurs, banques commerciales etc. Il pourra en particulier: (i) appuyer les IMF pour qu'elles développent et adaptent leurs services en accord avec les besoins des petits producteurs impliqués dans les filières soutenues par le projet; (ii) appuyer l'extension des réseaux pour faire face à la demande locale; (iii) renforcer les capacités des caisses locales implantées dans la zone du projet; (iv) appuyer les organisations de producteurs pour qu'elles puissent développer certains services financiers (crédits de

- campagne), en liaison avec les IMF; (v) favoriser l'articulation entre IMF et banques commerciales de façon que les secondes puissent refinancer les premières .
- *Appui institutionnel au ministère chargé de l'Agriculture.* Enfin le projet pourrait comprendre un volet d'appui au ministère chargé de l'Agriculture au niveau national. Le contenu de ce volet sera défini sur la base d'une analyse institutionnelle du ministère au moment de la formulation. Il tiendra compte aussi des résultats du Projet d'appui institutionnel au MINAGRIE, financé par la Belgique, qui devrait être lancé cette année pour une durée de trois ans. En tout état de cause, ce volet devra notamment permettre d'exploiter l'expérience acquise par ce projet en matière de développement des filières pour alimenter les politiques sous-sectorielles de l'agriculture. Il devrait aussi faciliter la concertation au niveau national entre, d'une part, le ministère chargé de l'Agriculture, et d'autre part, les acteurs des filières soutenues par le projet et les organisations de producteurs.

Dossier-clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole rural

Domaines prioritaires	Groupes concernés	Principaux problèmes	Mesures requises
Productivité de l'agriculture et de l'élevage	Tous les producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Déficits pluviométriques récurrents; • Érosion des sols et baisse de la fertilité; • Faible maîtrise de la gestion des eaux; • Déficit alimentaire quantitatif et qualitatif (protéines) des populations rurales; • Faiblesses de moyens et inefficacité des services d'appui aux producteurs et offre technologique insuffisante (appuis-conseil, recherche, service de proximité en santé animale, services financiers, services de commercialisation, de distribution et de transport, etc.); • Faible accès des femmes à tous les services d'appui; • Le système public de vulgarisation est inefficace parce qu'il manque de moyens humains, matériels et logistiques, n'est pas mu par la demande et ne tient pas compte des sexo-spécificités; • Thèmes de recherche et de vulgarisation peu orientés vers les préoccupations des agri-éleveurs; • Faible accès aux intrants (semences et ressources animales améliorées, outillage, fertilisants, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, outils de transformation..): (i) faible pouvoir d'achat des populations, (ii) déficit de disponibilité; • Faible compétitivité des cultures de rente et dépendance forte vis-à-vis des prix internationaux; • Faible niveau de formation des agri-éleveurs et analphabétisme; • Etat sanitaire du cheptel déficient et absence de suivi épidémiologique; • Budget national alloué à l'agriculture et élevage très faible; • Manque d'opportunités d'emplois et de revenus en dehors du secteur agricole. 	<p><u>Politiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une augmentation importante de la part du budget national alloué de l'agriculture; • Elaborer une stratégie nationale sur les fertilisants et une stratégie nationale sur les semences. <p><u>Productivité;</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le renouvellement de la fertilité des sols et la production de biomasse; • Intensifier la production et poursuivre la promotion de l'intégration agro-sylvo-pastorale; • Renforcer les services d'amélioration génétique et de conservation des semences (végétales et animales); • Libéraliser les filières de cultures de rente et améliorer l'utilisation optimale des facteurs de production; • Promouvoir la diversification des filières agro-industrielles. <p><u>Services d'appui</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une offre de services d'appui agricole répondant à la demande et aux besoins de petits exploitants en s'appuyant sur des partenariats entre les prestataires publics et privés, y compris les organisations de producteurs; • Renforcer et développer les services de santé animale de proximité et développer la concurrence sur le marché des médicaments vétérinaires; • Renforcer les services de suivi épidémiologique et des actions de prévention des maladies des animaux; • Développer des systèmes et produits financiers adaptés aux populations rurales les plus pauvres; • Développer les activités de transformation des produits agricoles et les opportunités de revenus non agricoles. <p><u>Renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des femmes, y compris des femmes mariées, aux services d'appui; • Améliorer la structuration et l'organisation des agri-éleveurs;

Domaines prioritaires	Groupes concernés	Principaux problèmes	Mesures requises
Sécurité foncière	Petits producteurs, paysans sans terre et femmes exploitantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des superficies cultivables et des aires de pâturage en raison de la pression démographique; • Mise en culture non viable de terres marginales; • Morcellement et atomisation des exploitations déjà limitées; • 10% de la population sont sans terre et certains ménages louent des terres en raison de la petite taille de leurs exploitations; • Les femmes sont exclues de la succession en matière foncière; • Suite au morcellement continu des terres, la taille moyenne de l'exploitation agricole d'un ménage rural est d'environ 0,50 ha; • 80% de conflits en milieu rural sont des conflits fonciers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et augmenter les surfaces cultivables des marais, élaborer un plan directeur de développement de l'irrigation; • Accélérer l'élaboration d'une politique nationale foncière et la révision du Code foncier; • Engager une concertation élargie afin de garantir la sécurité foncière aux pauvres, en particulier aux femmes chefs de ménage, et aux autres groupes vulnérables.
Accès aux marchés	Petits producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de réseaux de collecte et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage et faible organisation et structuration des acteurs pour la commercialisation de leurs produits; • Déficit d'infrastructures adéquates, particulièrement les infrastructures de stockage et de transformation de produits; • Manque de savoir-faire sur la transformation des produits; • Déficit d'information sur les prix et sur les débouchés; • Mauvais état des pistes rurales; • Nombreux intermédiaires commerciaux; • Coûts de transaction élevés et faibles prix au départ de la ferme; • Faible compétitivité des produits sur les marchés régionaux et internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des réseaux de collecte/commercialisation des produits; • Développer les liens entre producteurs et marchés; • Faciliter l'accès aux marchés locaux et d'exportation en tirant profit des accords commerciaux et en développant l'information sur les débouchés; • Réaliser des études de marché pour la diversification des productions, la recherche de niches commerciales; • Organiser la collecte et la diffusion des prix et opportunités de marchés; • Organiser et structurer producteurs et filières; • Assurer la formation des producteurs et opérateurs en transformation et commercialisation des produits; • Promouvoir et appuyer la mise en place d'unités de transformation des produits; • Améliorer le réseau routier et les capacités de stockage; • Améliorer la qualité des produits pour les rendre plus compétitifs; • Garantir l'accès aux intrants en s'appuyant sur des partenariats entre les organisations de producteurs, le secteur privé et le MINAGRIE.

Domaines prioritaires	Groupes concernés	Principaux problèmes	Mesures requises
Accès aux services financiers	Petits producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Accès très limité des populations rurales à des services financiers adaptés à leurs besoins; • La culture d'épargne et de crédit est peu développée en milieu rural; • Nombre élevé d'IMF, ayant des capacités institutionnelles limitées; • Le décret présidentiel réglementant la micro finance a été promulgué mais les mesures d'application ne sont pas encore diffusées; • Les petits producteurs n'ont pas généralement les garanties requises par les IMF, et encore moins les femmes; • Insuffisance des prestataires de services non financiers destinés à former les petits agriculteurs sur les mécanismes d'octroi et de gestion de micro crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et appui au développement de produits financiers appropriés au monde rural et agricole; • Instaurer un contexte institutionnel et politique favorisant la fourniture durable de services financiers en milieu rural; • Accroître l'aptitude des IMF et des réseaux connexes à fournir des services financiers adéquats aux petits exploitants; • Promouvoir la création de liens entre les IMF et le secteur bancaire formel; • Explorer de nouveaux instruments de crédit faisant appel aux organisations d'agriculteurs, au secteur privé et aux IMF; • Renforcer les capacités des prestataires de services non financiers.
Décentralisation	Collectivités locales et ensemble de la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles expériences et capacités des collectivités territoriales décentralisées nouvellement élues (conseils collinaires, conseils communaux, comités de développement communautaires) notamment pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement communautaire (PDC); • Faible participation des femmes aux instances de décision; • Manque de ressources financières au niveau des communes; • Manque de personnel qualifié au niveau des communes; • Insuffisance de coordination des différents intervenants au niveau communale et colline; • Politisation des comités de développement communautaire (CDC). 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités institutionnelles des communes et des CDC afin qu'ils puissent promouvoir un développement local bénéficiant aux pauvres; • Accroître la capacité des organisations de producteurs et d'autres groupes d'intérêts (y compris les groupes vulnérables) de participer aux processus décisionnels locaux; • Promouvoir la bonne gouvernance; • Réduire et éliminer les disparités entre genres; • Promouvoir et appuyer la participation des communautés et, en particulier des femmes et groupes vulnérables, aux processus de développement local (participation aux processus d'identification des priorités, des actions à conduire et du choix des bénéficiaires, du suivi de l'exécution et de l'évaluation participative des résultats).

Dossier-clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
Vice ministre chargé de la planification	<ul style="list-style-type: none"> • Etude prospective Burundi 2025 en cours de préparation qui facilitera la préparation du prochain CSLP; • Vision globale de tous les programmes/projets nationaux; • Programme d'actions prioritaires (PAP) qui opérationnalise le CSLP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité/forte rotation des cadres; • Capacités insuffisantes du personnel en matière de planification, coordination et suivi des projets. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des programmes axés sur les résultats et la responsabilité mutuelle du gouvernement et des bailleurs dans la mise en œuvre du CSLP (en conformité avec la déclaration de Paris) contribueront à améliorer les performances des projets/programmes. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'instabilité du personnel risque de le démotiver et de réduire ses capacités de coordonner les investissements publics et la mise en exécution des projets. 	
MINAGRIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le document d'une nouvelle stratégie agricole nationale et le Plan national de sécurité alimentaire sont en cours de préparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse du budget du MINAGRIE (1,4% du budget national); • Très faible motivation et instabilité du personnel, accentuées par des salaires très bas; • Faibles capacités en matière de planification, programmation, coordination et suivi évaluation des activités à tous les niveaux; • Faible capacité de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; • Insuffisance de moyens de fonctionnement au niveau central et local; • Le MINAGRIE conserve de nombreuses activités d'exécution. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui important des donateurs à ce secteur; • L'appui institutionnel au MINAGRIE sur financement de la Belgique permettra d'améliorer la coordination et le S/E des activités agricoles; • Préparation d'une Stratégie nationale et d'un Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme avec l'appui de la Banque mondiale • Mise en place prochaine d'un groupe sectoriel réunissant MINAGRIE et bailleurs de fonds. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de télescopage entre efforts soutenus respectivement par la Belgique et par la Banque mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le budget du MINAGRIE en rapport avec l'importance démographique et économique du secteur.

Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre politique comprenant une politique sectorielle, une stratégie nationale pour l'environnement et un plan d'action environnemental, une stratégie nationale d'utilisation durable des terres, et un schéma directeur de l'aménagement des marais qui doit toutefois être actualisé; • Code de l'environnement; • Centre d'information environnementale; • Prise de conscience progressive sur la nécessité d'inclure les études environnementales dans tous les projets/programmes de développement des différents ministères concernés par l'environnement; • Participation des communautés locales dans la gestion des parcs et réserves naturelles sous l'égide de l'Institut national de la conservation de la nature; • Cadres techniques formés et compétents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse du budget du ministère; • Insuffisance de ressources humaines; • Très faible motivation et instabilité du personnel; • Faibles capacités dans la coordination et le suivi évaluation des activités à tous les niveaux; • Faibles capacités de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; • Insuffisances de moyens de fonctionnement au niveau central et local; • Approches divergentes des intervenants dans le reboisement. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de veiller à la protection de l'environnement; • La stratégie nationale d'utilisation durable des terres facilitera la planification des intervenants dans le secteur rural. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'environnement n'est pas ancrée dans la culture de la population, ce qui ne favorise pas l'appropriation des politiques de protection de l'environnement par les communautés à la base. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans l'éducation environnementale au niveau des communautés à la base; • Renforcer les capacités, de coordination et de suivi-évaluation des aspects environnementaux dans tous les secteurs d'activités.
Communes et communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur la planification participative dispensées aux communes et communautés de base; • Structure participative à tous les niveaux (CDC colline et commune); • Plans communaux de développement (PCD) et plans de développement communautaire déjà élaborés pour un bon nombre de communes et de collines; • Création en décembre 2007 d'un comité communal de développement communautaire (CCDC) et d'un comité de développement collinaire (CDC) pour appuyer le Conseil communal et le Conseil de colline; • Création du FONIC pour fournir des ressources financières aux pouvoirs publics locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations entre les administrateurs communaux et les services techniques déconcentrés non définies; • Base de ressources financières très limitée pour la plupart des communes; • Manque de personnel qualifié au niveau des communes et capacités limitées, particulièrement dans les domaines de la planification et de suivi-évaluation; • Insuffisance de coordination des différents intervenants au niveau communal et colline; • Faible maîtrise de l'approche décentralisation par les communautés. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs projets/programmes financés contribuent au renforcement des capacités au niveau décentralisé et à la création des infrastructures socio-économiques; • Tendance des projets à confier la maîtrise de l'ouvrage et la maîtrise de l'ouvrage délégué aux communes et aux communautés à la base. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La politisation des CDC influe négativement sur leur gouvernance; • Le manque de ressources financières et de capacités fait obstacle à la réalisation des objectifs assignés aux communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les ressources financières des communes; • Augmenter et renforcer les capacités du personnel au niveau communal; • Exiger un minimum de niveau de formation de l'administrateur communal qui lui permette d'assurer la coordination des intervenants dans sa commune.

Institutions de microfinance (IMF)	<ul style="list-style-type: none"> • Décret présidentiel réglementant la microfinance promulgué en juillet 2006; • Création d'une cellule microfinance au sein de la Banque centrale pour agréer les IMF et superviser leurs activités; • Réseau d'IMF (RIM) regroupant des IMF représentant 95% des activités de microfinance au Burundi et disposé à oeuvrer au renforcement des capacités des IMF et à harmoniser les démarches; • Capacités d'octroi de crédit renforcées à travers l'existence d'un fonds de micro-crédit rural et des lignes de crédit opérationnelles sur financement des projets de développement; • Mission spécifique de la BNDE de s'impliquer dans le financement du secteur agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décrets d'application de la loi sur la microfinance ne sont pas encore promulgués; • La politique nationale sur la microfinance n'est pas encore élaborée; • Insuffisance des ressources financières des IMF; • Secteur bancaire fragile, peu disposé à prendre des risques dans le secteur agricole; • Faible proportion de crédit agricole dans le portefeuille de crédit des IMF; • Faibles capacités des IMF et absence de liens avec le secteur bancaire formel; • Les IMF ne répondent pas en général aux besoins des petits agriculteurs; • Faibles capacités des IMF dans le suivi du recouvrement de crédits; • L'absence d'une centrale d'échange de risques peut contribuer à la hausse des taux d'impayés. 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'engouement manifesté par la population pour le micro-crédit constitue une bonne opportunité pour développer la microfinance. • L'étude en cours à la BRB sur le référentiel comptable des IMF facilitera la sortie des décrets d'application de la loi sur la microfinance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'élaboration d'une politique sur la microfinance; • Mettre en place la centrale d'échange sur la microfinance; • Il y a nécessité de renforcer l'accès des ruraux pauvres au crédit.
Organisations paysannes (OP)	<ul style="list-style-type: none"> • Engouement des producteurs à se structurer en OP même pendant la période de crise; • Existence d'une Confédération nationale des organisations paysannes et de producteurs; • Existence/émergence d'organisations faitières dans les filières thé, riz, pêche, miel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'adaptation du cadre légal aux caractéristiques des OP; • Manque de compétences techniques, de gestion et de négociation dans les OP; • Participation des OP aux processus décisionnels au niveau central et décentralisé presque nulle; • Faiblesse des processus démocratiques internes; • Les femmes et les autres groupes vulnérables sont faiblement représentés dans les processus décisionnels; • Non viabilité financière de la plupart des associations; • Taux d'analphabétisme élevé des membres. 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les pouvoirs publics et les partenaires financiers reconnaissent de plus en plus le rôle central des OP dans le développement rural. <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mentalité des cadres de l'administration publique, habitués à une approche directive (encadrement) qui ne reconnaît pas les producteurs et leurs organisations comme des décideurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les OP sont les principaux partenaires du FIDA pour la promotion d'une croissance rurale favorable aux pauvres. Le rôle des OP dans l'élaboration des politiques doit être soutenu, de même que le renforcement de leurs compétences et l'amélioration de leurs systèmes de gouvernance, en impliquant davantage les femmes et les autres groupes vulnérables dans les processus décisionnels. • Nécessité d'un changement de mentalité dans l'administration

				et les projets.
ONG internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Jouent un rôle essentiel dans les zones rurales, en particulier pour ce qui est de la vulgarisation, de l'autonomisation des ruraux pauvres, et de la microfinance; • Solide expérience dans les projets de développement; • Disposent d'un personnel qualifié et de moyens propres de fonctionnement; • De plus en plus acceptés comme partenaires par les autorités et les populations; • Réseau d'échanges au niveau international, national et cadre de concertation au niveau provincial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible interaction avec les services publics; • Tendance à travailler seules et utiliser leur propre approche plutôt que de suivre l'approche proposée par le gouvernement et/ou le bailleur de fonds • Spécialisation dans un domaine bien déterminé mais avec tendance à embrasser d'autres domaines avec des limitations techniques; • La plupart des ONG sont dans les opérations d'urgence et moins dans le développement agricole. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ONG sont considérées comme d'importants partenaires de développement et bénéficient d'un important appui financier de donateurs internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets FIDA en cours ont une solide expérience avec certaines ONG internationales, les futurs projets pourraient en tirer profit.
ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence d'un grand nombre d'ONG locales; • Structures de proximité qui connaissent bien le terrain; • Implication et expérience accrues dans l'exécution des projets de développement agricoles, en particulier dans la vulgarisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières et techniques propres; • Insuffisance dans la formation; • Beaucoup d'ONG opportunistes qui naissent et disparaissent avec les projets. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée au partenariat avec les ONG dans le CSLP. <p><u>Menaces</u></p> <p>L'absence de ressources propres des ONG fait que leurs activités prennent fin avec la clôture des financements extérieurs.</p>	<p>Les projets FIDA en cours ont une solide expérience avec certaines ONG internationales, les futurs projets pourraient en tirer profit.</p>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de privatisation des entreprises étatiques engagé; • Réseau important de centres de négoce et de marchés répartis dans l'ensemble du pays. Plusieurs commerçants locaux; • Secteur agro-industriel naissant financé par des capitaux nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerçants peu intéressés dans le commerce d'intrants agricoles mais assurent l'approvisionnement du pays en produits vétérinaires; • Accès limité des entrepreneurs ruraux aux infrastructures et services susceptibles de stimuler la croissance du secteur privé, notamment l'électricité, les services de transport, et les réseaux de communication; • Faible niveau de compétence, d'éducation et d'organisation des petits et micro-entrepreneurs ruraux; • Manque d'accès aux technologies performantes. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe un grand potentiel de développer les activités non agricoles; • La croissance attendue de la productivité agricole devrait engendrer une demande accrue de produits et de services non agricoles. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible rentabilité du secteur agricole par rapport aux autres secteurs, ce qui freine les investisseurs à s'engager dans ce secteur; <p>Effets pervers de l'assistance gratuite développée par les projets et les ONG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les compétences des entrepreneurs ruraux et développer les infrastructures d'appui au secteur privé.

BNDE:	Banque nationale de développement économique
BRB:	Banque de la République du Burundi
CCDLP:	Comité communal de développement et de lutte contre la pauvreté
CDC:	Comité de développement collinaire
CI/REFES:	Comité interministériel des réformes économiques et sociales
CNCA:	Comité national de coordination des aides
CPDLP:	Comité provincial de développement et de lutte contre la pauvreté
CTS:	Comité technique de suivi
DPAE:	Direction provinciale de l'agriculture et l'élevage
FONIC:	Fonds national d'investissement communautaire
GCP:	Groupe de coordination des partenaires
IMF:	Institution de microfinance
LPNDD:	Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement
MEFCD:	Ministère de l'économie, des finances et de la coopération au développement
MEAT:	Ministère de l'environnement et aménagement du territoire
MINAGRIE:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OP:	Organisations paysannes
PAP:	Programme d'actions prioritaires
RIM:	Réseau des IMF
SP/REFES:	Secrétariat permanent des réformes économiques et sociales

Dossier-clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariat

Financement / agence	Nature du projet/programme	a	État d'avancement	Potentiel de complémentarité/synergie
Banque mondiale	Projet de réhabilitation agricole et de gestion durable des terres au Burundi (PRASAB): i) appui à la production et à la gestion durable des terres incluant un volet de mise en place d'investissements productifs et de gestion durable des terres et un volet d'appui à la réinsertion agricole des personnes et ménages sinistrés; ii) appui au renforcement des capacités et des institutions. Le PRASAB accorde une attention particulière aux Organisations communautaires de base (OCB), dont les OP, en les accompagnant dans la formulation de microprojets qu'il finance et dans leur mise en œuvre.	10 provinces.	Fonds décaissés plutôt que prévu. Financement additionnel envisagé jusqu'à la date de clôture du projet fixée au 31/10/2008.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions avec le PTRPC dans la province de Bururi; • Echanges d'information et expériences réussies avec les projets FIDA.
	Projet d'appui au développement communautaire et social (PRADECS): i) renforcement des capacités des communes; et ii) financement de micro projets socio-économiques et d'activités de cohésion sociale.	National.	En exécution (2007-2012).	Harmonisation des processus de planification et actions complémentaires aux interventions des projets du FIDA.
Union européenne	Programme post-conflit de développement rural (PPCDR): Augmentation durable et équitable des revenus en milieu rural par: i) la mise en place d'outils de sécurisation alimentaire; ii) la réhabilitation et la construction d'infrastructures rurales; iii) le renforcement des capacités des acteurs du monde rural; et iv) la mise en place des conditions d'accueil des sinistrés.	National.	En exécution (2008-2012).	Convention de partenariat entre le PPCDR et le PRDMR confiant l'exécution de la composante développement communautaire au PPCDR dans les zones d'intervention du PRDMR.
	Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques (ARCANE): renforcer le rôle et les capacités opérationnelles des acteurs non étatiques (ANE) burundais dans la lutte contre la pauvreté, et la promotion de la réconciliation et de la paix.	National.	En exécution (2007-2010).	Amélioration des performances des ANE qui constituent des prestataires de services potentiels des projets FIDA.

Financement / agence	Nature du projet/programme	a	État d'avancement	Potentiel de complémentarité/synergie
	<p>Projet d'appui à la bonne gouvernance "Gutwara neza": contribuer au renforcement du processus de paix et de croissance au Burundi, dans une perspective de lutte contre la pauvreté, de développement durable, et d'égalité des genres, à travers la promotion d'un contexte de bonne gouvernance participative et d'état de droit.</p>	National.	En exécution (2007-2011).	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des institutions communales renforcées en matière de planification participative; • L'expérience test de sécurisation foncière décentralisée pourrait servir de référence aux futurs projets du FIDA.
	<p>Projets financés sur fonds Stabex: Appui aux filières agro-industrielles (café, thé, palmier à huile, etc...).</p>	National.	En exécution jusqu'en 2010.	Grand potentiel de complémentarité/synergie avec les projets PRDMR et PTRPC.

Financement / agence	Nature du projet/programme	a	État d'avancement	Potentiel de complémentarité/synergie
USAID	Programme pour la promotion de l'agro-industrie et des entreprises rurales (PAIR): augmentation des revenus en milieu rural en développant les filières porteuses; appui au secteur privé et aux OP; introduction de nouvelles technologies.	National.	En exécution	Grand potentiel de complémentarité/synergie avec le PARSE et les nouveaux projets.
Belgique	Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: i) Augmentation de la production par: l'aménagement des marais, implantation et ou réhabilitation des pistes d'accès et par la protection des bassins versants; ii) Organisation du monde rural par la structuration des associations d'usagers des marais et leur renforcement par des microprojets; iii) Satisfaction des besoins sociaux de base par la construction des écoles à travers un fonds de développement communal; iv) Amélioration de la maîtrise communale par des formations dans la programmation et la mise en œuvre du plan de développement local.	Province Ruyigi.	En exécution (2007-2012).	Synergies avec les interventions du PTRPC dans les communes de la partie Moso de la province de Ruyigi (Gisuru, Kinyinya, Nyabitsinda).
	Appui et relance du secteur semencier au Burundi: i) Appui à l'ISABU pour la mise à disposition de semences de pré-base de qualité au secteur privé; Appui institutionnel au Ministère de l'agriculture pour la coordination générale du secteur semencier; iii) Appui focalisé sur les différents opérateurs privés du secteur afin d'accroître leur professionnalisme et leur organisation.	National.	2008-2010.	Disponibilité des semences améliorées dans les zones d'intervention des projets FIDA.
	Appui au développement agricole dans la province de Kirundo: Augmentation et valorisation des productions agronomiques, sylvicoles, zootechniques et halieutiques par: i) le renforcement de la DPAE dans ses fonctions d'appui à l'initiative paysanne; ii) le renforcement des acteurs privés et principalement les organisations paysannes (OP) par leur professionnalisation, par la mise en place d'un Centre d'appui aux initiatives (CAI) et par le renforcement des services financiers des agriculteurs.	Province Kirundo.	2008-2010.	Echange d'informations sur les expériences réussies particulièrement en matière de professionnalisation des OP.
	Appui institutionnel au Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE): renforcement des capacités du ministère en planification, coordination et gestion des ressources humaines du MINAGRIE par la mise en place d'une cellule d'expertise et le développement de 5 points d'application au sein des DPAE.	Niveau central du MINAGRIE.	2008-2010.	Amélioration des capacités de coordination des projets FIDA par le MINAGRIE.
	Appui à la recherche agronomique de l'ISABU pour les cultures de rente et les cultures vivrières stratégiques.	Zones d'intervention de	2008-2011.	Utilisation des résultats de la recherche de l'ISABU.

Financement / agence	Nature du projet/programme	a	État d'avancement	Potentiel de complémentarité/synergie
		l'ISABU.		
Suisse	Projet d'appui à la gestion décentralisée des terres: i) modernisation des services cadastraux déconcentrés; ii) mise en place des guichets fonciers au niveau communal.	Province Ngozi.	2008-2010.	Utilisation des résultats des expériences de gestion foncière décentralisée dans le cadre de futures interventions du FIDA.
BAfD	Projet d'aménagement des bassins versants du Burundi: reboisement et lutte anti-érosive.	7 provinces dont Bururi et Gitega.	En exécution.	Coordination et synergies des interventions avec les projets PTRPC et PRDMR dans les provinces Bururi et Gitega.
FAO	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire dans les districts transfrontaliers du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, en soutien à la modernisation de l'agriculture dans le cadre du NEPAD: i) élargir les marchés et renforcer les opportunités d'accès au marché pour les communes rurales; ii) intensifier la production et améliorer la qualité des produits de rapport et de base sélectionnés; iii) améliorer la gestion des ressources en eau; et iv) élargir l'engagement dans les activités à valeur ajoutée après récoltes.	2 provinces pour le Burundi: Ngozi et Kayanza	2006-2009	Les nouveaux projets du COSOP s'inspireront des résultats atteints par ce projet pour développer les filières agricoles.
	Projet d'appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles: i) renforcement des capacités des OPA et de leurs partenaires en analyse des politiques agricoles et rurales; ii) renforcement institutionnel des entités gouvernementales chargées de l'appui aux OPA et renforcement du cadre juridique relatif aux OPA; et iii) renforcement des capacités des OPA en ce qui concerne leur structuration, leurs stratégies d'action et le développement de partenariats.	National	En exécution.	Les résultats atteints par ce projet seront d'une grande utilité pour les deux projets du COSOP qui feront du renforcement des capacités et de l'accompagnement des organisations de producteurs leur cheval de bataille.
Fonds environnemental mondial (FEM)	Programme national de lutte anti-érosive (PNLAE): développement des techniques d'aménagement des bassins-versants.	National.	En exécution.	Utilisation des guides méthodologiques de LAE produits par le PNLAE.
PAM	Programme pays: Food for work.	National.	En exécution.	Forte synergie avec les projets FIDA pour les volets aménagement des bassins-versants et des marais.

Dossier-clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau et causes de la pauvreté	Stratégies d'adaptation	Besoins prioritaires	Proposition du programme
Ménages ou personnes sans terre ou ne disposant que d'un accès très limité à celle-ci	Très élevé <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'accès aux moyens et facteurs de production agricole; • Très faibles opportunités d'emploi en dehors du secteur agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail temporaire, parfois en échange de nourriture; • Limitation des dépenses à l'essentiel; • Soutien externe (communauté et entraide sociale, ONG...); • Endettement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire et nutritionnelle; • Activités génératrices de revenu (monétaire ou non) compatibles avec le niveau limité d'accès à la terre; • Acquérir des facteurs de production et formations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de filières accessibles (productions hors sol) et favorisant la sécurité alimentaire; • Développement d'approches inclusives avec les CDC et les OP; • Promotion d'activités économiques non agricoles; Recapitalisation des ménages (notamment cheptel).
Ménages ou personnes disposant d'un accès à la terre mais ne pratiquant pas d'élevage	Très élevé <ul style="list-style-type: none"> • Bas niveau des revenus agricoles; • Surface disponible trop limitée; • Manque de moyens de production; • Absence d'épargne ou de crédit mobilisable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem que précédent, plus: • Décapitalisation au sein de l'exploitation agricole; • Vente sur pied de récoltes; • Vente d'arbres de l'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire et nutritionnelle; • Activités génératrices de revenus (monétaire ou non) ne nécessitant que peu de terres; • Faciliter l'acquisition de moyens de production; • Crédit à des conditions acceptables; • Amélioration de la productivité des cultures vivrières et de rente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de filières accessibles (productions hors sol); • Développement d'approches inclusives avec les CDC et les OP; • Promotion d'activités économiques non agricoles; • Recapitalisation des ménages (notamment cheptel); • Développement de produits financiers adaptés avec IMF; Développement de services d'appui adaptés et diversifiés (OP, privés, public).
Ménages disposant d'un accès à la terre et de quelques animaux à cycle court ou petits ruminants mais en nombre	Elevé <ul style="list-style-type: none"> • Bas niveau des revenus agricoles; • Surface disponible limitée; • Manque de moyens de production; 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ci-dessus, plus: • Vente d'animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire et nutritionnelle; • Amélioration de la productivité des cultures vivrières et de rente; • Amélioration de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem, plus: • Développement de la contractualisation avec des opérateurs de marché; • Construction d'infrastructures de

Typologie	Niveau et causes de la pauvreté	Stratégies d'adaptation	Besoins prioritaires	Proposition du programme
insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> Faible capital disponible. 		des animaux; <ul style="list-style-type: none"> Crédit à des conditions acceptables; Appui à la commercialisation des surplus. 	stockage et de groupage de la production; <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de routes; Développement de l'accès à l'information sur les marchés et les prix.
Ménages pratiquant un élevage extensif (de plusieurs têtes) et disposant d'un accès à la terre et à des pâturages	Modéré <ul style="list-style-type: none"> Déficit d'accès aux moyens de production; Diminution et faible productivité des ressources pastorales; Faible productivité des cultures et de l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la productivité des animaux; Aide à la commercialisation des produits; Crédit à des conditions acceptables; Appui à la commercialisation des surplus. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de services d'appui adaptés et diversifiés (OP, privés, public); Développement de la contractualisation avec des opérateurs de marché; Construction d'infrastructures de stockage et de groupage de la production; Réhabilitation de routes; Développement de l'accès à l'information sur les marchés et les prix.
Ménages disposant d'un accès à la terre et d'animaux en stabulation	Modéré <ul style="list-style-type: none"> Faible productivité de l'agriculture et de l'élevage; Surface disponible limitée; Manque de moyens de production. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir ci-dessus, plus: Vente du fumier. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la productivité des animaux; Appui pour la commercialisation des surplus; Crédit à des conditions acceptables; Appui à la commercialisation des surplus. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la contractualisation avec des opérateurs de marché; Développement de services d'appui adaptés et diversifiés (OP, privés, public); Construction d'infrastructures de stockage et de groupage de la production; Réhabilitation de routes; Développement de l'accès à l'information sur les marchés et les prix.